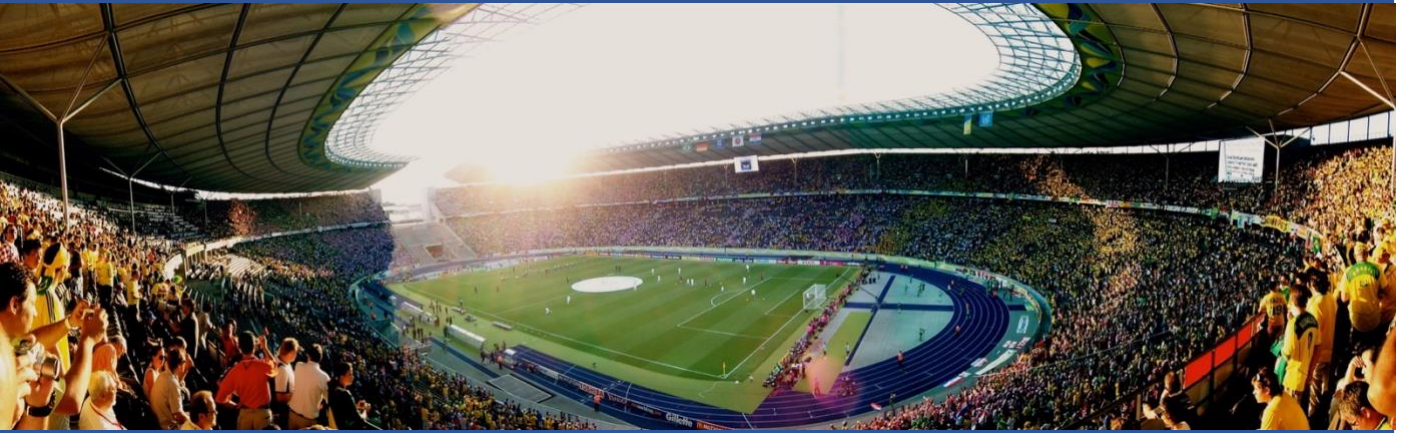


2020

-

2021

Mémoire de fin d'études



Le fair-play financier : la solution aux problématiques du football moderne européen ?

Auteur: Roelens Joachim

Directeur: Cincera Michele

Economics School of Louvain - ESL
Economics School of Namur - ESN

Le fair-play financier : la solution aux problématiques du football moderne européen ?

Auteur : Roelens Joachim

Directeur : Cincera Michele

Lecteur : Kiedaisch Christian

Année académique 2020-2021

Master en sciences économiques – 120 crédits – Orientation générale

Avant-propos

Je tiens, premièrement, à remercier Monsieur Cincera Michele d'avoir accepté d'être mon promoteur et de m'avoir encadré durant ce travail.

Je tenais également à remercier Monsieur De Waele Jean-Michel d'avoir pris le temps de répondre à mes questions et de m'avoir donné la possibilité d'assister aux deux webinaires qu'il a initiés et co-organisés, intitulés : « Pour une nouvelle régulation du football professionnel ». Cela m'a permis d'enrichir mon mémoire d'analyses actuelles et de développer ma réflexion concernant l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le monde du football. J'ai pu, entre autres, écouter des experts en la matière, dont certains d'entre eux, m'ont aidé à avancer dans mon mémoire grâce à l'apport de leurs nombreux travaux.

Mes remerciements vont ensuite à mon papa, Olivier, ma maman, Valérie et à Lucia qui ont pris le temps de s'intéresser à mon travail. J'aimerais aussi remercier mon frère, Geoffrey, et mes deux amis, Fabio et Raphaël, qui ont, à maintes reprises, eu la patience de m'écouter et de débattre avec moi sur le sujet de mon mémoire.

Je ne pourrais jamais assez remercier mes parents de m'avoir soutenu tout le long de mon parcours universitaire, mais aussi, dans mes passions. Merci pour tout.

J'ai pris un réel plaisir à faire ce mémoire qui regroupe deux domaines auxquels j'attache un intérêt tout particulier. Le football, en tant que sport, avec lequel j'ai pu m'épanouir, ainsi que l'économie qui est la voie que j'ai choisie durant mon parcours universitaire. L'économie du sport et plus spécialement dans ce cas, celle du football, m'a permis d'aborder cette discipline d'un angle différent et de développer mes connaissances concernant son système économique ainsi que ses problématiques dont certaines m'étaient inconnues.

Résumé

Ce travail met en avant, dans un premier temps, les problématiques du système économique en place dans le football européen depuis l'arrêt Bosman, cœur d'une vague plus globale de dérèglementations du football dans les années 80-90. Le manque de régulation dans le système de ligue ouverte a poussé le football dans une situation critique concernant la gouvernance des clubs et de leurs finances. Cela a, par ailleurs, engendré une accélération du déséquilibre compétitif et de la concentration des revenus mettant en danger l'équité des compétitions et remettant en cause la « glorieuse incertitude du sport ».

Ce mémoire s'intéresse donc à l'impact des régulations introduites par le fair-play financier concernant ces deux problématiques, que sont l'équité et l'endettement profond des clubs. Grâce à l'analyse de données chiffrées et de travaux, nous remarquons que le fair-play financier est bien un instrument d'assainissement des comptes et pousse à une meilleure gouvernance des clubs. Cependant, il ne permet pas de rétablir une concurrence saine entre les clubs et, aggrave même le déséquilibre compétitif en figeant la hiérarchie actuelle.

Bien qu'il soit une bonne avancée dans le but d'une gouvernance plus responsable des clubs, le fair-play financier ne résout pas, néanmoins, tous les problèmes qui maintiennent le football européen dans un système économique très fragile. De plus, il conduit à l'accroissement des inégalités entre les équipes et par conséquent, pourrait, à terme, amener le football professionnel européen dans une crise économique majeure. Il est encore temps de repenser ce système et de trouver des alternatives mettant en avant la solidarité et un développement du football sur le long-terme. La pandémie de Covid-19 peut jouer le rôle d'accélérateur dans les prises de décisions. Elle rend, de même, fortement incertain le futur du football. Plusieurs scénarios peuvent être envisagés dans un futur plus ou moins proche. Un scénario, dans lequel nous pourrions voir apparaître de nouvelles régulations comparées à ce que nous propose le fair-play financier et qui favoriseraient la solidarité. Ou au contraire, un scénario possible serait d'observer une tendance à la privatisation du football et à l'élitisme. Ces chemins ont tous les deux un rapport différent envers les problématiques discutées dans ce mémoire. Mais ce qui est certain, c'est que l'UEFA ne doit pas perdre de vue son rôle fédérateur dans le football européen, les valeurs sociales de ce sport et le principe de spécificité sportive.

Table des matières

1^{ère} PARTIE : Introduction et mise en contexte des problématiques... 1

I. INTRODUCTION..... 2

- 1.1. Bref rappel historique 2
- 1.2. Le football, miroir de la société..... 2
- 1.3. Le football et l'économie..... 3

II. CARACTERISTIQUES DU MARCHE ECONOMIQUE DU FOOTBALL EUROPEEN..... 4

- 2.1. Libéralisation du marché européen de football..... 4
 - 2.1.1. Arrêt Bosman..... 4
 - 2.1.2. Conséquences économiques 5
- 2.2. Le modèle économique du football européen..... 6
 - 2.2.1. Déséquilibre compétitif, concentration des revenus et oligopole sportif 6
 - 2.2.2. Modèles de financement..... 9
 - 2.2.3. Dettes et déficits des clubs..... 12
- 2.3. La nécessité d'une réforme et constat d'un système économique en crise..... 13

III. QUESTIONS DE RECHERCHES 15

2^e PARTIE : Compréhension théorique de l'outil de régulation et analyse empirique de son efficacité concernant les problématiques ... 16

IV. LE FAIR-PLAY FINANCIER..... 17

- 4.1. Autorité, espace et outils de régulation..... 17
- 4.2. Cause de l'apparition du FPF 19
 - 4.2.1. Le licensing system 19
 - 4.2.2. Essoufflement du licensing system..... 19
- 4.3. Mise en place du FPF 20
- 4.4. L'équilibre financier 21
 - 4.4.1. L'inspection initiale..... 22
 - 4.4.2. Le résultat global 23
 - 4.4.3. L'écart acceptable..... 23
- 4.5. Les modifications..... 24
 - 4.5.1. De 2015 24
 - 4.5.2. De 2018 et de 2020 dues au Covid-19..... 24
- 4.6. Le PCF, l'ICFC et les sanctions 25
- 4.7. La crise financière de 2008..... 27

V. CONSEQUENCES DU FPF SUR LA SANTE ECONOMIQUE DU FOOTBALL EUROPEEN..... 28

- 5.1. Finalité visée : mise en place d'une gouvernance responsable..... 28

5.2.	Résultats chiffrés des clubs européens	28
5.2.1.	La rentabilité des club.....	28
5.2.2.	Les salaires	31
5.2.3.	Bilan.....	32
5.2.4.	Réflexion sur les salaires	35
5.2.5.	Constat général	36
5.3.	Sanctions, conflit d'intérêt et tensions.....	37
5.4.	Problématique de la fragilité du système économique résolue ?.....	39
5.5.	Conclusion : l'apport du FPF concernant la stabilité économique du football européen.....	41
VI. LE FPF, UNE SOLUTION AUX PROBLEMES D'EQUITE DU FOOTBALL MODERNE ?		43
6.1.	Approche.....	43
6.2.	Attente : égalité des chances afin de maintenir l'intégrité de la compétition	44
6.3.	Qu'est-ce qui favorise l'équité dans les règles du FPF ?.....	44
6.4.	Résultats chiffrés	45
6.4.1.	Indice C5 de l'équilibre compétitif (C5EC)	45
6.4.2.	Déséquilibre compétitif par match et par saison	47
6.4.3.	Déséquilibre en Ligue des Champions	51
6.4.2.	Conclusion avant-après FPF.....	53
6.5.	Explications des inégalités croissantes et rôle du FPF	54
6.5.1.	Le double rôle de l'UEFA	54
6.5.2.	Les gains TV nationaux et le manque de solidarité dans leur distribution	55
6.5.3.	L'UEFA désire-t-elle vraiment plus d'égalité ?	57
6.6.	Conclusion et réflexion: Le FPF, un mauvais outil contre le déséquilibre compétitif	58
VII. REFLEXION : L'APRES COVID-19 : UNE NOUVELLE VAGUE DE REGULATIONS ?		60
7.1.	Impact de la pandémie	60
7.2.	Les trois scénarios après la pandémie.....	62
7.2.1.	1 ^{er} scénario : Aucun changement.....	62
7.2.2.	2 ^e scénario : Plus de régulation.....	62
7.2.3.	3 ^e scénario : Vers une privatisation du football	67
VIII.CONCLUSION		70
Bibliographie.....		71
Liste des tableaux, figures et graphiques		79
ANNEXES.....		80

Glossaire

Mots complets	Abréviations	Définitions
Big Five	-	Expression pour désigner les cinq championnats les plus puissants (richesse, spectateurs) d'Europe qui sont ceux d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie et de France
Fair-play financier	FPF	Constitue un ensemble de régulations introduites par l'UEFA
Fédération Internationale de Football Association	FIFA	Institution qui regroupe les fédérations nationales du monde, qui promeut, développe le football et organise des tournois internationaux comme la Coupe du Monde de football
Union Européenne des associations de football	UEFA	Institution qui gère le football sur le plan européen en représentant les 53 fédérations nationales et en organisant les compétitions interclubs européennes

1^{ère} PARTIE : Introduction et mise en contexte des problématiques

Cette partie aura pour objectif de mettre en avant la relation particulière qui existe entre le football et la société ainsi que de poser les bases d'un contexte économique dans le football européen caractérisé par plusieurs problématiques. Cela nous permettra de comprendre l'objet de ce mémoire, la question posée concernant le fair-play financier ainsi que son efficacité en vue de régler ces problématiques.

I. INTRODUCTION

1.1. Bref rappel historique

C'est vers la fin du 19^e siècle que le football, tel qu'il est joué aujourd'hui, est apparu (Rethacker & Thibert, 2012). Nous l'appelons alors le football moderne. Les Britanniques revendiquent sa création grâce à l'existence des plus anciennes associations nationales de football présentes sur leur île : la Football Association (1863), la Scottish Football Association (1873), la Football Association of Wales (1876) ainsi que l'Irish Football Association (1880) (Tenèze, 2011). Bien qu'il soit possible que le football fût créé dans un autre pays, il va sans aucun doute que la Grande-Bretagne fût le berceau du football moderne (Arnaud *et al.*, 2008). Depuis lors, cette discipline n'a cessé de se répandre, devenant le sport collectif le plus populaire dans de nombreux endroits de la terre, notamment en Europe, en Afrique ou encore en Amérique Latine (Beaud & Rasera, 2020).

1.2. Le football, miroir de la société

Suite à son ampleur pris au fil des années (surtout en Europe), le football permet de nous révéler les mutations et caractéristiques de nos sociétés en général (Müller, 2006). Il en donne une vision symbolique. Que cela soit concernant la multi-culturalité actuelle reflétée dans les équipes nationales des pays, la mondialisation omniprésente dans le football (financement, marché des joueurs,...) ou encore dans les aspects les plus noirs comme les inégalités de genre et raciales, le dopage ou même la corruption. Le racisme, les préjugés, la violence et la discrimination dans les stades sont aussi les témoins des problèmes existants dans nos sociétés. Comme un miroir, il est possible qu'il déforme ou grossisse la réalité. Mais il est surtout révélateur et nous interpelle. Le football peut donner de la visibilité, ralentir ou même accélérer des tendances ou phénomènes présents dans nos sociétés (Berthier, 2018). Il révèle aussi bien les inégalités que les besoins des Hommes et théâtralise les valeurs mises en avant de nos jours. Des valeurs comme le mérite, la performance, la compétitivité sont souvent mises en avant aussi bien que la solidarité ou le travail en équipe. Il rend compte aussi que la malchance existe

et qu'il ne suffit pas d'être le plus méritant pour gagner. Le hasard joue un rôle déterminant dans la vie comme sur un terrain de football.

Vu par certains comme une fausse religion, ou autrement dit, une quasi-religion (Ford,1966), le football est considéré comme le segment le plus vaste et le plus mondialisé du marché des spectacles sportifs (Andreff, 2015). Lorsque la FIFA organise la Coupe du monde, tous les quatre ans, celle-ci attire lors de la phase finale uniquement, plus de 3,2 millions de spectateurs dans les stades et 26 milliards devant les écrans. Il est facilement compréhensible que la Coupe du monde de football soit considérée comme le premier spectacle sportif mondial.

1.3. Le football et l'économie

D'un point de vue purement économique, l'impact du football est nullement à négliger. En effet, une étude d'EY sur le football français nous rapporte que l'impact économique de la filière du football professionnel s'élève à 7,5 milliards d'euros lors de la saison 2015-2016 (Alyce, 2017). Un chiffre proche de l'industrie musicale et du cinéma. L'impact direct et indirect a, notamment, progressé de 27% en comparaison à l'année 2010-2011. Cela est dû à l'inflation des montants des transferts, à la hausse des revenus liée au sponsoring ou encore à l'accroissement des activités de paris sportifs. De plus, le secteur est à l'origine d'environ 35.000 emplois et permet à l'État de générer 1,7 milliard d'euros de rentrées fiscales. La présence d'un club de haut niveau apporte, de plus, à la ville une notoriété et un rayonnement non négligeable selon l'étude : 82% des collectivités sont en accord avec cette idée et 52% considèrent que cela constitue un vecteur important de développement économique.

Ce type de constat peut être vérifié dans de nombreux pays où le football a une place importante et surtout en Europe. Par exemple, en Espagne, le football représentait, lors de la saison 2016-2017, 1,37% du PIB (« Espagne : le foot a représenté 1,37% du PIB en 2016-2017 », 2019) . Un chiffre en croissance comparé aux précédentes années. Cela prouve à nouveau la place importante au niveau économique et social du football en Europe. Il est donc primordial pour de nombreux pays et institutions compétentes comme l'UEFA (Union européenne des associations de football) de prendre des décisions réfléchies concernant le secteur du football afin de pouvoir continuer à le faire évoluer et à en récolter les fruits.

II. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ ECONOMIQUE DU FOOTBALL EUROPEEN

Afin de comprendre la raison de la question de recherche (III), nous allons, tout d'abord dans ce chapitre, tenter de comprendre le système économique du football européen et identifier les problématiques auxquelles il fait face. Nous introduirons dès lors, les causes qui ont fait apparaître le fair-play financier (FPF) depuis la saison 2011-2012 (date de son entrée en vigueur). Cette section va nous permettre de comprendre le cadre dans lequel le football moderne s'est développé et permet d'identifier les raisons du thème abordé. Elle se concentrera surtout sur la période pré-fair-play financier, voire 2-3 années après son entrée en vigueur.

2.1. Libéralisation du marché européen de football

2.1.1. Arrêt Bosman

Un des grands tournants pour le marché européen du football est sans aucun doute l'arrêt Bosman qui est au cœur d'une vague de déréglementation plus globale dans le football européen (Bastien, 2017). Il s'agit d'une affaire impliquant le joueur de football Jean-Marc Bosman et son club, le FC Liège, en Belgique (Petit, 2019). En effet, en fin de contrat avec son club, le joueur belge désirait rejoindre le club de Dunkerque en D2 française. Cependant, le FC Liège pouvait alors s'opposer à son départ si aucune indemnité de transfert n'était versée et ce, malgré que le joueur était en fin de contrat. Dunkerque finit alors par se retirer des négociations laissant Bosman sans emploi.

Le joueur décida alors de contester cette indemnité ainsi que toutes restrictions limitant l'embauche de joueurs étrangers par équipe (maximum trois) qui appartiennent à la communauté européenne (Manzella, 2002). Bosman voulait que les clubs européens respectent et soient obligés de suivre les réglementations du droit du travail européen. Il saisit alors le Tribunal liégeois qui conclut que ces pratiques vont à l'encontre de la Constitution belge. Ceci poussa la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) à prendre position. C'est le 15 décembre 1995 que la CJCE donna raison à Jean-Marc Bosman ouvrant une nouvelle ère pour le football moderne, celle de la libre circulation des joueurs.

2.1.2. Conséquences économiques

Grâce à cette décision, le quota de trois joueurs étrangers (appartenant à la communauté européenne) par équipe fut levé et les indemnités de transfert pour un joueur en fin de contrat interdites. De la saison 1995/96 à 2000/01, le pourcentage de joueurs étrangers dans les championnats du Big Five (Allemagne, France, Espagne, Italie, Angleterre) est passé de 18,6% à 35,6%, la plus grande hausse jamais enregistrée (Poli *et al.*, 2016). La croissance a continué par la suite mais de manière moins marquée. Il ne fût donc pas rare de voir une équipe de Premier League anglaise aligner un effectif à majorité ou avec une totalité de joueurs étrangers (comme Arsenal en 2004). Selon une étude du cabinet KEA et du Centre de droit et d'économie du sport de l'université de Limoges pour le compte de la Commission Européenne, le nombre de transferts s'est élevé à 18 307 entre les saisons de 1995-1996 et 2010-2011, soit 3,2 fois plus de transferts avec une valeur multipliée par 7,4 atteignant les 3 milliards d'euros (Palierse, 2013). Par ailleurs, les joueurs hors Union Européenne ne sont pas concernés par les décisions de la CJCE. Il existe donc encore certains quotas imposés aux clubs concernant ce type de joueur. Les quotas peuvent varier selon le championnat. De plus, afin de participer aux compétitions les plus prestigieuses et les plus intéressantes financièrement (League des Champions, Europa League), les clubs ont pour obligation de compter dans leur équipe au moins huit joueurs formés dans leur pays respectif. Ceci a pour conséquence de limiter de façon minimale l'effet de la libre circulation des joueurs.

L'arrêt a eu non seulement un impact sur la circulation des joueurs sur le marché mais aussi sur leur salaire (Andreff, 2017). En effet, les joueurs ont vu leur salaire grimper en flèche. Néanmoins, les grands gagnants sont les joueurs vedettes dont le salaire est au-dessus de leur performance (Lucifora & Simmons, 2003) dû au fait de la concurrence entre les gros clubs qui désirent tous les recruter. Nous appellerons ce phénomène, la « course à l'armement ». Il existe en fait une segmentation du marché avec une demande excessive sur ce segment des superstars et un segment d'autres joueurs où l'offre excède la demande (Andreff, 2017). Il n'est donc pas rare de voir des joueurs forcés de rejoindre des ligues inférieures bien moins intéressantes financièrement ou même à devoir aller au chômage.

Nous allons évoquer, dans la section suivante, comment l'arrêt Bosman a pu impacter l'ensemble de la structure économique du football européen, aidée par l'explosion des droits

télévisuels, nous conduisant vers une mondialisation et financiarisation du football moderne (Bastien, 2017).

2.2. Le modèle économique du football européen

Afin de pouvoir identifier les caractéristiques d'un modèle économique d'un sport en particulier, nous devons nous intéresser à trois éléments essentiels. Il s'agit de l'équilibre compétitif, du modèle de financement des clubs et la structure de ses coûts, ainsi que les résultats financiers (Andreff, 2009 ; 2015). Nous allons donc aborder ces différents éléments afin d'analyser plus précisément le système économique du football européen : Est-il un sport avec une compétitivité ardue ? Comment se financent les clubs de football européen? Quel est l'état de leurs finances ? Nous allons tenter de répondre à ces questions dans la section suivante grâce, essentiellement à des travaux de Wladimir Andreff (2009 ; 2015 ; 2017), Bourg et Gouguet (1998), Hoehn et Szymanski (1999), Gouguet et Primault, (2008), Drut (2014 a ; 2014 b), Schokkaert et Swinnen (2016), Barajas et Rodriguez (2010) ainsi que Jérémie Bastien (2017).

2.2.1. Déséquilibre compétitif, concentration des revenus et oligopole sportif

L'équilibre des forces est important à deux points de vue. Premièrement, d'un point de vue commercial étant donné que l'incertitude quant au résultat favoriserait le divertissement et donc les recettes (El-Hodiri & Quirk, 1971). Deuxièmement, il s'agit aussi d'une question morale et le déséquilibre compétitif peut remettre en cause la notion d'égalité des chances. Comment s'en sort le football européen sur cette question ?

Avant l'arrêt Bosman, les règles dans le milieu du football étaient considérées comme une atteinte à la mobilité des joueurs. Cependant, elles limitaient l'effet de la concentration des joueurs stars dans les quelques clubs puissants financièrement et de cette manière, permettaient de maintenir un certain équilibre compétitif (Bourg & Gouguet, 1998). En effet, les prestations sportives sont dépendantes de la qualité des joueurs dans l'équipe, qui est, elle, fortement corrélée à leur coûts salariaux et de transfert (Hoehn & Szymanski, 1999). Les équipes financièrement plus puissantes peuvent donc se retrouver au sommet du football européen. Andreff (2015) qualifie théoriquement cette situation de marché des talents des joueurs en

déséquilibre (avec les deux segments) et se représente par un modèle de déséquilibre des ligues de sport d'équipe professionnelles.

Afin d'illustrer ces propos, nous allons nous baser sur un travail de Wladimir Andreff (2017) qui utilise l'indice C5 de l'équilibre compétitif des forces en présence. Cet indice permet de mesurer l'écart entre les 5 premiers clubs d'une compétition et le restant des clubs sur une saison. Pour ce faire, l'indice calcule le pourcentage du total des victoires ou des points ayant été obtenu par ces 5 clubs ayant le mieux performé. Dans le cas précis que nous allons voir avec Andreff, il concernera le nombre de victoires obtenues ou les quarts de finale atteints par les cinq équipes ayant le mieux performé pour chaque compétition européenne existante qui concerne les équipes nationales européennes ou bien les clubs. Ici, le calcul sera appliqué depuis l'apparition de la compétition jusqu'à 2015 si elle existe encore. Les compétitions pour les clubs européens sont: la Ligue des Champions (1956 à 2015), la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe (1972 à 1999) et la Ligue Europa (1972 à 2015). Celle concernant les nations européennes, est l'Euro (1960 à 2012).

Au total, 5 pays s'accaparent 74% des victoires : l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et l'Angleterre. Ce premier chiffre nous donne un premier aperçu du déséquilibre dans les compétitions de football européen. Pour la seule compétition opposant les nations, les 5 meilleures d'entre elles remportent 71% des titres. Tandis que les compétitions opposant les clubs sont encore moins équilibrées avec 87% des victoires qui sont remportées par les cinq vainqueurs les plus fréquents dans le cas de la Ligue des Champions, 77% pour la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe et 80% pour la Ligue Europa.

Concernant les quarts de finale, le Big Five se fait ressentir en Ligue des Champions. En effet, huit clubs sur dix ayant atteint les quarts de finale font partie des cinq plus puissants championnats. L'Euro est, quant à elle, la compétition la moins déséquilibrée au niveau des quarts de finale, avec un C5 de 40%. Les compétitions interclubs ont des C5 plus élevés : 61% pour l'Europa Ligue, 57% pour la Ligue des Champions et 46% pour la Coupe des coupes. Cette dernière a un indice moins élevé que les deux autres compétitions dû à son critère de participation plus aléatoire qui se fait via les coupes nationales. Bien que le déséquilibre soit moins important concernant les quarts de finale, le travail d'Andreff (2017) permet de constater clairement que les compétitions de football européen sont impactées par un déséquilibre compétitif.

En fait le déséquilibre qui caractérise le football européen, s'aggrave depuis les réformes concernant la Ligue des Champions lorsque celle-ci remplaça la Coupe d'Europe des clubs des champions. Les réformes ont eu deux conséquences. La première concerne l'accès à Ligue des Champions. En effet, avant 1993, tous les clubs, y compris les plus petits avaient une chance de pouvoir y participer car tous les vainqueurs des ligues nationales, même les plus faibles, y étaient qualifiés. Après 1993, les réformes ont pénalisé les clubs des petits championnats rendant la qualification à la Ligue des Champions plus difficile. Elles ont donc augmenté la probabilité pour les clubs des ligues dominantes d'y participer (Schokkaert & Swinnen, 2016). En fait, le nombre d'équipes d'un même championnat se qualifiant aux compétitions européennes dépend du coefficient UEFA du championnat. Ceci a créé un cercle vertueux pour certains et vicieux pour d'autres étant donné que l'importance d'un championnat et donc son coefficient UEFA, dépend des performances de ses clubs dans les compétitions européennes. La compétition lors de la phase finale est devenue plus ardue étant donné que les clubs participants devaient être les clubs les plus forts des ligues majeures. Il y a donc eu deux effets : une qualification favorisant les équipes des grands championnats et une phase finale avec plus d'incertitude quant au vainqueur. Concernant les vainqueurs de la compétition, seulement huit clubs (AC Milan, Liverpool, Real Madrid, Juventus, Inter Milan, Ajax, FC Barcelone et Bayern Munich) ont remporté 63 trophées sur 153 disputés (Andreff, 2017). De plus, entre 1993 et 2012, seulement 84 clubs ont eu la chance de se qualifier pour les 1/8 de finales pour 320 places disponibles (20 saisons fois 16 qualifiés par saison). Ce dernier constat met en évidence les conséquences des réformes et le manque d'équité quant aux possibilités de participer à la compétition de football la plus prestigieuse. Bien qu'un déséquilibre compétitif existait déjà avant, celui-ci s'est accéléré de manière considérable après 1993.

La deuxième conséquence des réformes est un impact indirect. En plus de limiter son accès, les réformes de la Ligue des Champions ont impacté l'équilibre compétitif des ligues nationales à cause de la concentration des recettes de l'UEFA sur un petit nombre de clubs riches participant chaque année à la compétition (Drut, 2014 b). S'en suit un déséquilibre compétitif grandissant au sein des ligues nationales ouvertes qui se fait ressentir surtout en Italie, en Angleterre et en Espagne (Andreff, 2017). En fait, l'UEFA perçoit des droits télévisuels puis les redistribue entre les clubs participants à ses compétitions européennes. Le mécanisme utilisé pour redistribuer les gains augmente les disparités entre les clubs (Gouguet & Primault, 2008). Grâce à ces gains, les clubs pourront recruter des joueurs stars augmentant leur force de frappe et la probabilité de remporter leur championnat ainsi que de se qualifier à nouveau pour la Ligue des Champions

et obtenir à nouveaux les gains créant un cercle vertueux pour ces clubs. Pawlowski *et al.* (2010) ont démontré que l'augmentation des revenus des droits TV distribués suite à la participation à la Ligue des Champions a permis d'augmenter le déséquilibre compétitif des ligues nationales du Big Five et permit à un petit nombre de clubs de se qualifier chaque année depuis la saison 2000-2001. Il y a donc clairement une concentration des gains financiers liés à la Ligue des Champions qui devrait continuer avec l'accroissement des gains des droits TV et du nombre restreint de clubs capables de s'y qualifier.

Cette concentration des gains vers un nombre restreint de clubs nous pousse à s'intéresser au contraste des revenus entre les ligues. Ici aussi nous pouvons remarquer une très forte concentration des revenus vers quelques ligues. Il y a une forte corrélation entre ces revenus des ligues et les performances sportives dans les compétitions européennes (Drut, 2014 a). Nous retrouvons cette même relation entre les revenus des ligues et le PIB du pays (puissance économique d'un pays). La concentration des revenus entre ligue fait apparaître un oligopole au niveau des clubs qui accaparent la majorité des revenus (Andreff, 2017). Cet oligopole économique coïncide fortement avec les prestations sportives. Malgré que certains clubs arrivent parfois à bousculer la hiérarchie, cela ne suffit pas pour déstabiliser cet oligopole qui est devenu solide avec le temps.

Une autre raison des disparités de revenus entre les ligues concerne les affluences de spectateurs. Cependant, nous pouvons remarquer un paradoxe. Les ligues équilibrées, donc plus incertaines quant au résultat et classement final, n'attirent pas le plus grand nombre de spectateurs dans les stades et ne sont pas les plus attractives au niveau gain. Il en sort l'idée que l'affluence n'est pas tant liée à l'équilibre compétitif mais au gain qui s'y joue (Andreff, 2017). Les matchs à enjeu rendent l'intensité d'une compétition beaucoup plus forte que les matchs sans enjeu.

2.2.2. Modèles de financement

Deux modèles de financement coexistent actuellement dans le football moderne européen. Le modèle SSSL et le modèle MMMMG (Andreff, 2017). Suite à la libéralisation du marché des joueurs par l'arrêt Bosman, nous avons pu voir apparaître, ce qu'on appelle, une « course à l'armement » des clubs en Europe désirant à tous prix acquérir les talents (Sanderson, 2002). Suite à ce bouleversement dans le monde du football européen ainsi qu'une augmentation de la

valeur des gains en Ligue des Champions (1999) et des droits télévisuels, nous avons pu constater, dans les ligues les plus importantes, un changement du modèle de financement des clubs passant du modèle SSSL au modèle MMMMG.

- Le modèle SSSL

Ce modèle traditionnel de financement se construit à partir de quatre éléments représentant:

- les Spectateurs
- les Subventions publiques
- Le Sponsoring
- Les revenus d'origine principalement Locales

Le premier « S » correspond aux recettes que les spectateurs engendrent lors des jours de matchs. Que cela soit le premier, le second ou le troisième « S », ils sont tous les trois des revenus provenant en grande majorité de sources locales ou nationales. Jusqu'au début des années 90, les droits TV n'occupaient qu'une infime partie des financements des clubs (« Les sources de revenus des clubs de football », 2017). Pour les clubs français de division 1, ils n'étaient que de 1% du financement total au début des années 80. Les clubs se finançaient surtout grâce aux recettes des guichets. En effet, dans les années 50, les plus grands clubs construisaient d'énormes stades dans le but de maximiser leurs revenus. La télévision n'était alors qu'un bien de luxe pour les ménages de l'époque.

Les deux autres sources de financement importantes dans ce modèle sont les subventions publiques et le sponsoring qui connut un essor grandissant dans les années 70. Ce modèle traditionnel n'est pas à mettre aux oubliettes étant donné que de nombreux clubs professionnels l'utilisent encore actuellement (Andreff, 2017).

- Le modèle MMMMG

Ce second modèle, apparu dans les années 90, est caractérisé par un apport financier provenant, non pas, de sources locales mais en grande partie de ressources financières mondiales, étrangères. Il s'appuie sur les éléments ci-dessous :

- Les Médias (droit télévisuels)

- Les Magnats
- Le Merchandising
- Les Marchés
- Tous provenant de sources Globales

L'apparition de ce nouveau modèle de financement des clubs de football s'explique en partie par l'explosion des droits télévisuels qui en sont la première source. A l'époque, les dirigeants avaient peur que la diffusion des matchs impacte négativement l'affluence dans les stades (« Les sources de revenus des clubs de football », 2017). Les dirigeants estimaient le montant des droits télévisuels trop faible comparé au manque à gagner en billetterie. La donne changea dans les années 80 avec les télévisions et la nouvelle génération de dirigeants. De plus, leur importance fut grandissante d'années en années avec la situation de monopole dans laquelle se trouve chaque ligue ou compétition qui négocie seule les droits de diffusion pour, par la suite, les redistribuer aux clubs.

Les droits TV sont une partie essentielle dans ce nouveau modèle mais ce dernier est aussi caractérisé par l'apparition des Magnats ou « sugar daddies » (Bouvet & Lepetit, 2015). En effet, l'apparition de riches personnalités et émirs ayant fait fortune dans le commerce, les médias provenant du Moyen-Orient ou encore de l'est de l'Europe prend une place de plus en plus importante. Ces Magnats arrivent parfois à être propriétaires de plusieurs clubs à la fois. La troisième source non négligeable est le développement du Merchandising : publicité autour de la pelouse, sur les maillots, développement de produits, etc. En 1998, 34% du financement du club anglais de Manchester United provenait du développement du merchandising. De plus, deux types de Marchés font leur apparition dans ce nouveau modèle de financement. L'un concerne les joueurs, avec la formation de jeunes talents dans le but d'en tirer un bon prix. L'autre marché, concerne la Bourse dans laquelle de nombreux clubs ont fait leur introduction (Aglietta et al., 2008).

- La transition

Wladimir Andreff (2017) explique qu'il y a une certaine transition du modèle SSSL au modèle MMMMG mais qui concerne surtout les gros championnats et évidemment le BIG Five. En 2014, les 10 ligues les plus performantes sportivement ont adopté ce modèle de financement. Il ne fait aucun doute que ce modèle est associé aux clubs et ligues les plus performantes. En

2014, nous remarquons que la majorité (25 sur 45) des ligues européennes ont gardé le système SSSL tandis que d'autres (10 sur 45) sont en voie de transition entre ce modèle traditionnel et le MMMMG comme la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne et l'Albanie notamment.

Une étude de Deloitte en 2015 démontre bien la nouvelle tendance dans les gros championnats (« Les sources de revenus des clubs de football », 2017). L'importance des droits TV et du merchandising/sponsoring est flagrante alors que la billetterie voit son importance limitée d'un point de vue financier. Par exemple, en Première League anglaise, 53% des 4,4 milliards d'euros des revenus totaux des clubs proviennent des droits TV, seulement 18% de la billetterie et 29% du sponsoring-merchandising. En Italie il s'agit respectivement de 61%, 12% et 27% de 1,8 milliard d'euros de revenus totaux des clubs en division 1.

2.2.3. Dettes et déficits des clubs

L'apparition du nouveau modèle de financement crée un cercle vicieux (Aglietta *et al.*, 2008). Les clubs se prêtent à la course aux talents ayant pour conséquences une flambée des salaires des joueurs et des montants de transfert battant des records chaque année. Cette inflation salariale permise grâce à l'arrêt Bosman pousse les clubs à s'endetter constamment. En effet, les revenus des clubs ne sont pas suffisants afin de recruter et payer les joueurs stars. Il en résulte un déficit régulier et persistant des clubs européens. De plus, le système de ligue ouverte et l'emboîtement du championnat national aux compétitions européennes poussent les clubs à continuer de s'endetter pour rester compétitifs, comptant, pour certains, sur le renflouement financier de la dette par des banques (Espagne), par l'État (Italie) ou encore par des « sugar daddies » (Barajas & Rodriguez, 2010). Durant ces dernières années, plus de 40 investisseurs étrangers d'au moins 20 nationalités différentes ont pris le contrôle de clubs européens évoluant dans des championnats de première division. Ces riches investisseurs, des Magnats, veulent avant tout améliorer leur image et leur réputation aux yeux du monde. Cela se traduit par une instrumentalisation des clubs afin de capter des capitaux en dehors du football. Le but n'est donc pas d'accumuler du capital grâce à l'activité, en elle-même, du club (Bastien, 2017).

Il va de soi que les clubs de football européen profitent d'un privilège étant donné qu'une entreprise privée évoluant dans un autre secteur économique serait déclarée en faillite si elle devait être dans la situation financière de certains clubs (Carin, 2020). Suite à leur privilège et à une contrainte budgétaire lâche, les clubs de football font face à un problème de gouvernance

flagrant. Un club sait qu'il ne sera pas mis en liquidation et accumule les arriérés de paiement sachant qu'il sera aidé, comme dit précédemment, par l'État, les banques ou un « sugar daddy ». Il sera au pire rétrogradé de division pour revenir dans plusieurs années en division 1 avec le même type de gouvernance. Andreff (2009) remarque plus particulièrement une mauvaise gestion et gouvernance dans le cas des Big Fives européens. Ces championnats les plus attractifs nous montrent que le succès et le spectacle que nous offre le football actuel a un certain coût.

On peut clairement constater que la mauvaise gouvernance des clubs de football accumulés à l'inflation des salaires a pour conséquence le déficit des clubs. En 2010, l'UEFA a constaté que 56% des clubs évoluant en D1 européenne étaient en déficit et 63% en 2011 (Perry & Leach, 2011). Par exemple, la Première League anglaise n'était pas loin d'atteindre les deux milliards d'euro de dettes alors qu'en France, le championnat fut en déficit les douze dernières années consécutives. En 2012, on dénombrait 178 clubs dont la masse salariale chargée dépassait 80% de leurs revenus, alors que 93 autres clubs ainsi que douze championnats nationaux, entre 70 et 80%.

2.3. La nécessité d'une réforme et constat d'un système économique en crise

Le chapitre dans lequel nous avons analysé le modèle économique européen s'est surtout focalisé sur la période pré-fair-play financier, voire 2-3 années après son entrée en vigueur. Dans ce cas précis, le modèle économique est caractérisé par un important déséquilibre compétitif. Ce dernier est amplifié par l'existence de compétitions européennes rémunératrices ainsi que de fortes disparités de revenus entre les ligues et entre les clubs. De plus, la présence de deux modèles de financement diamétralement différents ainsi que les déficits et les dettes persistants des clubs pèsent sur le football européen.

La transition vers le modèle MMMMG fait en sorte que le football devient, ce que nous appelons « financiarisé ». Il y a, en effet, une instrumentalisation des clubs par les intérêts financiarisés qui ont un impact important dans la prise de décisions et les stratégies des acteurs traditionnels du football (Bastien, 2017). De plus, le modèle économique dans son ensemble a

engendré de manière permanente le déficit financier de la plupart des clubs et championnats européens. En effet, le système de ligue ouverte (incitant à la performance pour se maintenir dans l'élite et se qualifier pour les compétitions européennes), la libéralisation du marché des joueurs, le manque de régulation de l'environnement et l'instrumentalisation des clubs, ont poussé ces derniers à des dépenses excessives. Cette financiarisation rend instable le système actuel et se caractérise par une vision à court terme des clubs. A cause de cela, les joueurs sont considérés comme des actifs financiers. De plus, nous avons pu constater que cette situation a eu pour effet de créer des distorsions concernant la concurrence économique et affecte négativement l'équité lors des compétitions que cela soit durant les championnats nationaux ou les coupes européennes. Le football européen est donc logiquement caractérisé par un important déséquilibre compétitif représenté par une trentaine de clubs dominant en situation d'oligopole. Face à ces problématiques financières et d'équité, l'UEFA a donc décidé de réagir et a mis en œuvre le fair-play financier. Parmi ses règles, l'interdiction d'arriérés de paiement envers les joueurs, les autres clubs ou administrations fiscales ainsi que l'équilibre budgétaire font alors leur apparition (« L'UEFA et le fair-play financier : une fausse bonne idée ? », 2020).

Deux résultats importants de cette nouvelle politique étaient attendus : qu'elle rende la santé financière des clubs et du football européen plus saine et qu'elle rétablisse une certaine équité dans le football (Peter & Arn, 2017). La première attente est due au fait que le FPF veut l'établissement d'une meilleure gouvernance et devrait permettre de contraindre les clubs, car malgré leur santé financière désastreuse, leur taux de survie est extrêmement élevé surtout dans les grands championnats. En effet, suite à leur situation privilégiée, les clubs sont assurés de vivre dans l'industrie du football (Franck, 2014). De ce fait, ils ne sont pas incités à améliorer leur système de gestion et de gouvernance (Dimitropoulos & Tsagkanos, 2012). La deuxième attente est due à la volonté du FPF d'établir un *level playing field* permettant aux clubs de concourir dans des conditions de départ égales afin d'établir une certaine égalité des chances. Nous verrons par la suite comment ces deux finalités du FPF se traduisent dans la réalité.

III. QUESTIONS DE RECHERCHES

Nous avons vu, dans la section précédente, les problèmes du système économique auxquels le football moderne fait face. Cela a poussé l'UEFA à mettre en œuvre le FPF à partir de 2012. Le constat établi dans le chapitre précédent sur le modèle économique du football européen et ses problématiques amène à la question de ce mémoire : « Le fair-play financier : la solution aux problématiques du football moderne ? ». Grâce à l'analyse précédente du système économique du football européen, nous pouvons diviser cette question en deux :

- Le fair-play financier est-il efficace afin d'améliorer la santé économique du football européen et lui permettre de perdurer dans le temps ?
- Quel est l'impact du FPF sur l'équité et l'équilibre compétitif dans le football moderne ?

La structure de rédaction sera divisée en quatre grands points. Premièrement, nous allons identifier plus précisément ce qu'est le fair-play financier, les réglementations qu'il impose ainsi que les institutions compétentes (IV). Nous allons, ensuite, nous intéresser au problème récurrent de déficit des clubs de football et les conséquences que cela peut engendrer. Il sera alors intéressant d'analyser les résultats des cinq années précédentes afin de voir l'efficacité ou non du FPF à cet égard (V). Enfin, nous aborderons le problème d'équité dans le football moderne et le déséquilibre créé à de multiples niveaux par son système économique. Nous identifierons alors le rôle joué par le FPF dans cette problématique (VI). Ces deux chapitres nous amèneront à nous poser la question de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le futur du FPF et du manque ou non de régulations dans le milieu footballistique européen (VII). La conclusion du travail (VIII) mettra en avant le rôle important ou non du FPF dans son objectif de stabiliser économiquement le football et d'assurer son attrait pour le public.

2^e PARTIE : Compréhension théorique de l’outil de régulation et analyse empirique de son efficacité concernant les problématiques

Cette 2^e partie se focalisera, tout d’abord, sur l’aspect théorique du fair-play financier : les autorités compétentes, les raisons de son apparition, l’espace de régulation dans lequel il s’applique et son objectif. Ensuite, nous analyserons son impact quant aux problématiques abordées. Nous tenterons, enfin, de savoir si le FPF est un outil suffisant afin d’assurer une pérennité du football européen ou si une nouvelle vague de régulation est nécessaire.

IV. LE FAIR-PLAY FINANCIER

Les ligues de sports collectifs en outre-Atlantique sont caractérisées par un contexte de ligues dites « fermées » (Bourg & Gouguet, 2012). C'est-à-dire que les équipes achètent un droit de participer à la compétition/championnat et sont donc assurées d'y être. De nombreux travaux en économie politique du sport ont déjà vu le jour concernant la question de régulation de ces ligues, notamment par deux fondateurs Rottenberg (1956–Le marché du travail des joueurs de baseball) et Neale (1964–L'économie particulière des sports professionnels). La régulation mise en place est, en fait, spécifique à ce type de ligue désirant maintenir une incertitude du résultat via l'équilibre compétitif et détourne certaines règles connues de la concurrence afin de maximiser le profit.

Les ligues de sports collectifs en Europe sont régulées d'une tout autre manière. Les ligues sont dites « ouvertes » et mettent donc de l'importance quant aux prestations sportives afin de se maintenir dans l'élite (Késenne 1996) et participer aux compétitions européennes réputées. Les prestations sportives sont dépendantes de la qualité des joueurs dans l'équipe, qui est, elle, fortement corrélée à leur coûts salariaux et de transfert (Hoehn & Szymanski, 1999). Comme vu précédemment, grâce à l'arrêt Bosman notamment, cela pousse les salaires et les indemnités de transfert des joueurs vedettes à une hausse démesurée (Bourg & Gouguet, 1998). Ce phénomène est l'une des raisons du déficit récurrent et profond des clubs de football européen¹ mettant en danger l'existence et le développement du football européen. Ce constat alarmant a poussé l'UEFA à mettre en œuvre le *licensing system* pour la saison 2004-2005. Cette section sera basée notamment sur des travaux de Nadine Dermit-Richard (2004 ;2012) ainsi que Peter et Arn (2017).

4.1. Autorité, espace et outils de régulation

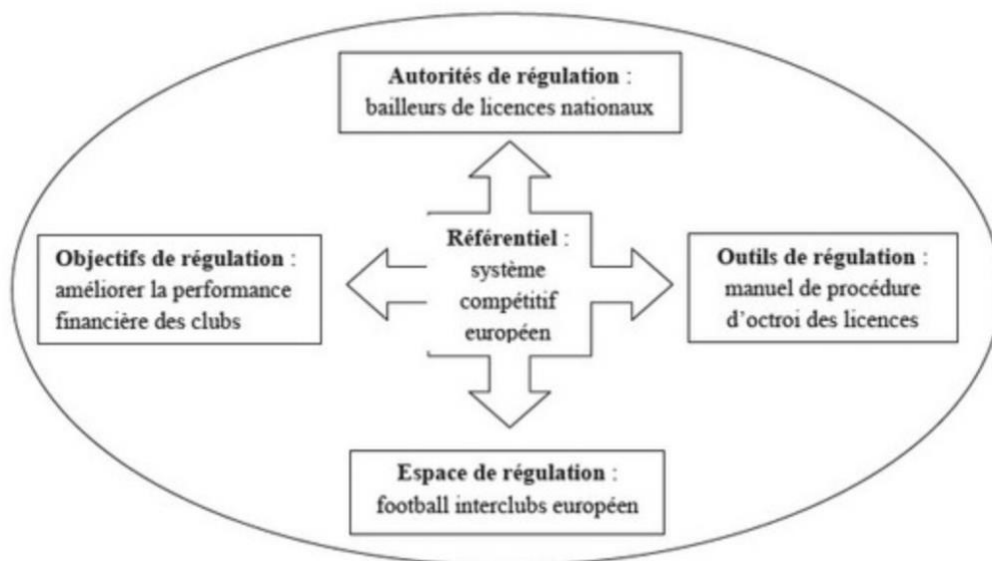
Avant de parler de l'évolution du système de régulation, il est intéressant d'analyser l'espace dans lequel les outils de régulations sont mis en œuvre, l'autorité compétente pour les appliquer et quels sont ces outils de régulation ?

¹ 56% des 665 clubs de division 1 ont eu des pertes nettes en 2010 et accumulent au total plus de 1,6 milliard d'euros (source : UEFA- Rapport de benchmarking, exercice financier 2010)

Un espace est défini selon deux éléments : une composante économique et une composante géographique (Nadine Dermit-Richard, 2012). La première composante concerne l'activité qui est l'objet de la régulation tandis que la seconde est inscrite dans un référentiel et justifie le fait qu'un secteur d'activité peut être sujet de contraintes de régulation différentes selon la cohérence avec le référentiel. Dans notre cas, il s'agit du football européen. Il comporte 53 pays qui sont membres de l'UEFA (fédération du football européen).

Dans le cas du FPF et du *licensing system*, l'UEFA est donc l'autorité de régulation qui vise à atteindre les objectifs. Elle met en œuvre la régulation en créant un système de licence européen donnant accès aux compétitions européennes. Pour ce faire, elle délègue la décision d'attribution ou non de la licence aux fédérations nationales faisant partie de l'organisation. Les fédérations sont alors considérées comme des « bailleurs de licences » pour les clubs de leur championnat. Chacune de ces ligues nationales doit mettre en œuvre une autorité de régulation afin d'appliquer les règles d'octroi de la licence. L'UEFA a un pouvoir sur la modification de ces règles lui donnant un rôle primordial et supérieur à une commission (Chevallier, 1986). Elle définit les critères de délivrance à appliquer par les bailleurs de licences. Les règlements de fédérations de ses membres doivent donc intégrer ces critères tout en étant conforme avec leur législation.

Figure n°1 : Modélisation de régulation financier du football européen (Dermit-Richard,2004)



Sur la figure ci-dessus, sont présentés les différentes composantes du modèle de régulation du football européen. Nous parlerons par la suite des objectifs de régulation.

4.2. Cause de l'apparition du FPF

4.2.1. Le *licensing system*

En 2017, Michele Uva, vice-président de l'UEFA et président de la Commission des licences aux clubs de l'UEFA, a déclaré : « À son introduction en 2004, la procédure d'octroi de licence aux clubs visait essentiellement à élever les standards minimaux en matière de gouvernance du football européen suite à de nombreux cas de mauvaise gestion qui avaient même conduit certains clubs à la faillite. » (« Licence des clubs », 2020).

En effet, dès ses grands débuts, l'aspect financier a occupé une place primordiale. La première version du manuel sur la procédure d'octroi de licence aux clubs mettait un point d'honneur (« License des clubs », 2020) :

- « à améliorer le potentiel économique et la capacité financière des clubs, renforcer leur transparence et leur crédibilité, et accorder l'importance nécessaire à la protection des créanciers »,
- « à sauvegarder la continuité des compétitions internationales durant la saison ».

Pour les saisons 2008 à 2012, un nouveau principe fait son apparition dans la version deux du manuel. Il stipule que les objectifs déjà en vigueur doivent permettre « d'offrir la base d'une compétition équitable » (Dermi-Richard, 2012). Dans cette nouvelle version, un club de football a pour obligation de prouver l'absence d'arriérés de paiement concernant les dettes de transferts et sociales. L'idée est que « si vous pouvez acheter des joueurs chez vos concurrents, vous réduisez leur compétitivité, surtout si, comme cela s'est déjà produit, vous ne payez pas les transferts. C'est pourquoi, on ne veut plus permettre à des clubs d'avoir des dettes vis-à-vis d'autres clubs » disait Lars-Christer Olsson, le directeur général de l'UEFA en 2004 (Dermi-Richard, 2012).

4.2.2. Essoufflement du *licensing system*

La deuxième version fut appliquée jusqu'à la saison 2010-2011 car elle semblait atteindre certaines limites. En effet, aucune remise en cause de l'octroi de la licence n'était faite concernant l'origine des fonds destinés à payer la dette d'un club. Il pouvait s'agir de banques ou d'actionnaires. De plus, grâce à la popularité du football européen, les clubs ne craignaient

nullement la faillite étant donné qu'il y avait toujours un actionnaire présent pour renflouer les caisses. De plus, il n'y avait pas de limitation quant aux indemnités de transfert ou aux salaires des joueurs. Il en découle deux problématiques (Dermit-Richard, 2012).

La première concerne les sources de financement des clubs. Il y a une étroite relation entre les performances d'un club et la qualité de ses joueurs sur le terrain (Hoehn & Szymanski, 1999). La performance dépend donc de la puissance financière d'un club. Certains clubs ne peuvent compter que sur leur propre revenu et donc s'autofinancer. Tandis que d'autres peuvent compter en plus sur des ressources financières récurrentes provenant de leurs actionnaires (Abramovitch à Chelsea par exemple) et dont la réelle volonté n'est pas de faire un investissement durable. La performance devient donc dépendante de ressources extérieures au compétiteur. On appelle cela du « dopage financier » (Bouvet & Lepetit, 2015). La base « d'une compétition équitable » ne tient donc pas. La seconde limite est une suite à la problématique de la première. Les clubs ayant des ressources externes à leur activité vont participer à une « course à l'armement » et surenchérir afin de recruter les joueurs stars sur le marché. Comme mentionné au début du travail, s'en suit une inflation incontrôlée des salaires et des indemnités de transfert, cause principale du déficit récurrent des clubs. S'il existait une régulation forçant les clubs à dépenser dans la limite de leur moyen, cet effet serait fortement limité.

4.3. Mise en place du FPF

Suite aux problèmes présents avec le licensing system, apparu en 2012, le fair-play financier qui constitue alors une modification des objectifs de régulation du licensing system. Celui-ci s'est vu modifier à plusieurs reprises (2012, 2015, 2018) mais ses objectifs et ses fondamentaux restent les mêmes (« Fair-play financier, 2019) :

- « améliorer les performances économiques et financières des clubs et renforcer leur transparence et leur crédibilité ;
- accorder l'importance nécessaire à la protection des créanciers et s'assurer que les clubs s'acquittent de leurs dettes envers le personnel, les administrations sociales et fiscales, et les autres clubs dans les délais ;

- introduire davantage de discipline et de rationalité dans les finances des clubs ;
- encourager les clubs à fonctionner sur la base de leurs propres recettes ;
- promouvoir les investissements responsables dans l'intérêt à long terme du football ;
- protéger la viabilité à long terme et la pérennité du football interclubs européen »

En résumé, l'UEFA a pour volonté d'améliorer la gouvernance des clubs via l'obligation d'afficher un équilibre entre leurs recettes et leurs dépenses (équilibre financier). L'idée est que chacun joue avec les moyens dont il est capable de générer. Elle tente, de même, d'établir un *level playing field* en interdisant le doping financier. Il y a une recherche d'égalité des chances entre les concurrents, un désir d'autofinancement du football européen et une volonté d'éviter le plus possible que les clubs fonctionnent avec des financements externes. L'UEFA cherche aussi à encourager un maximum l'investissement à long terme dans un objectif de rationalisation des dépenses des clubs. Il y a donc une possibilité de s'endetter pour des investissements, comme la construction d'un stade ou un centre de formation, qui devraient être rentables dans le futur et permettre de rembourser l'argent investi.

4.4. L'équilibre financier

Avec l'apparition du FPF, l'évolution des objectifs montre clairement la place primordiale occupée par l'équilibre financier à court terme. Cette évolution prend la forme d'un contrôle de rentabilité pluriannuel et non plus de solvabilité (Peter & Arn, 2017). On l'appelle le test relatif à l'équilibre financier et permet de savoir si oui ou non un club respecte le FPF.

Ce test se fait sur une période de trois ans et permet donc aux clubs d'engendrer des pertes une année et des profits lors d'une autre saison et ainsi avoir la possibilité de compenser et produire un résultat positif lors de la période de surveillance. Cela permet de résoudre la problématique de l'imprévisibilité du football, et du sport en général, quant aux résultats et les finances des clubs.

Le test est composé de trois étapes. La première est « l'inspection générale ». La seconde est appelée « le résultat global » et la dernière « l'écart acceptable ». Le test commence par la première étape et finit par la troisième. Si un club venait à échouer à la première, il sera testé sur la deuxième et de même pour la troisième étape (Peter & Arn, 2017).

4.4.1. L'inspection initiale

Lors de cette première étape, les clubs vont être testés sur quatre indicateurs. S'ils échouent à l'un d'entre eux, ils passent à la deuxième étape. Si un club respecte les indicateurs et que son équilibre financier est excédentaire pour la période de surveillance, il respecte alors les exigences et peut s'arrêter à l'étape de l'inspection initiale.

Les quatre indicateurs sont (Peter & Arn, 2017):

- 1^{er} indicateur : Permet de rendre compte si le club est viable et qu'il puisse terminer les compétitions auxquelles il participe. Le rapport d'audit peut donc juger si oui ou non le club à la capacité de poursuivre son activité.
- 2^e indicateur : S'intéresser aux fonds propres. L'idée est qu'il ne peut pas augmenter son surendettement. Si ses fonds propres sont négatifs en T-2, ils ne peuvent pas encore se détériorer en T-1.
- Le troisième indicateur et le plus important concerne l'équilibre entre les recettes et les dépenses du club. Pour les périodes T-1 et/ou T-2, le club ne doit pas présenter un résultat déficitaire lorsqu'il soustrait ses dépenses à ses recettes. Il faut tout de même préciser que certaines recettes et dépenses sont exclues dans ce calcul. Le résultat est calculé en soustrayant les « dépenses déterminantes » aux « revenus déterminants ».

« Dépenses déterminantes »: Ne sont pas prises en compte dans les dépenses déterminantes, les dépenses relatives aux investissements en infrastructures et en formation des jeunes, certaines dépenses non-liées aux opérations footballistiques ainsi que les charges financières directement attribuables à la construction d'immobilisations corporelles. Ces exceptions permettent aux clubs d'investir fortement dans ces secteurs. L'UEFA tente alors de favoriser la formation des jeunes dans les clubs notamment.

« Revenus déterminants » : Ces recettes sont considérées comme provenant de l'activité footballistique comme le merchandising, le sponsoring, les revenus liés aux transferts, aux droits télévisuels ou encore la publicité notamment. Les apports exceptionnels des actionnaires sont par exemple à exclure comme les opérations non purement footballistiques.

Le fait d'exclure les apports exceptionnels des parties liées (actionnaires) a pour but de contraindre les clubs à respecter l'équilibre financier par leurs seules ressources et de lutter contre le dopage financier. Il y a de plus, une contrainte selon laquelle toute prestation d'une partie liée, comme le sponsoring, doit respecter le principe de pleine concurrence et doit être donc être établi à sa juste valeur (prix auquel un tiers aurait accepté en concurrence normale).

- Le quatrième indicateur concerne la présence des arriérés de paiement envers les employés, les autorités fiscales et institutions de sécurités sociales.

4.4.2. Le résultat global

Si un club venait à échouer à l'un de ces quatre indicateurs, ce dernier devra donc passer à la seconde étape qui se focalise sur le résultat global des trois périodes de surveillance. Si la somme des résultats concernant l'équilibre financier est au-dessus de zéro, le club peut s'arrêter à cette étape et respecte alors les exigences. Sinon, il passe à la troisième. Si le résultat consolidé est positif sur les trois années malgré la présence de perte de profit lors de chacune d'entre elles, le club respecte tout de même les exigences du FPF.

4.4.3. L'écart acceptable

Si le club a un résultat global déficitaire, il se retrouve à la troisième étape mais peut encore éviter la sanction si l'écart est « acceptable ». Le calcul se fait de la sorte : On additionne, s'il est positif, le résultat relatif à l'équilibre financier en T-3 et T-4 au résultat global des années T, T-1 et T-2. On ajoute, ensuite, l'écart acceptable de 5 millions d'euros. Il peut être revu à la hausse afin d'atteindre l'équilibre financier de manière progressive. Entre 2013 et 2015, les clubs étaient autorisés à faire un déficit cumulé de 45 M d'euros dans le cas où il serait assuré d'être couvert par les actionnaires.

4.5. Les modifications

4.5.1. De 2015 (Peter & Arn, 2017)

- En lien avec le dopage financier, la notion de partie liée est modifiée : est considérée comme partie liée, toute partie contribuant pour plus de 30% aux recettes totales du club pendant la durée de surveillance.
- Le seuil de 45 M d'euros lié à l'écart acceptable est ramené à 30 M d'euros pour la période 2015 à 2018, et sera revu à la baisse par la suite. Il s'agit d'un rabaissement du seuil toujours dans la mesure où les clubs puissent progressivement adapter leur modèle économique et ainsi respecter le FPF.
- Ici, il s'agit de rendre certaines règles plus souples afin de permettre à des clubs en situation difficile de dépenser des montants supérieurs à ceux prévus mais seulement pendant leur phase de développement. Il y a des conditions pour avoir recours à ce type d'accord, comme les clubs ayant reçu la licence mais non qualifié à une compétition de l'UEFA l'année qui précède et aussi ceux qui ont été qualifiés mais qui ont respecté les exigences pour la période précédente. Il y aussi une possibilité d'accord lorsqu'un nouvel actionnaire fait son apparition.
- D'autres modifications ont eu lieu quant à l'amélioration de certaines notions floues et l'adaptation des règles pour les clubs opérant dans des marchés défavorisés afin qu'ils ne soient pas désavantagés

4.5.2. De 2018 et de 2020 dues au Covid-19

En 2018, l'UEFA a voulu adopter un comportement plus proactif avec un monitoring des clubs plus strict et en les obligeant à publier leurs informations financières ainsi que les commissions d'agents (Y. SO, 2018). Cette réforme est une réponse à l'enquête de Médiapart qui a dévoilé certaines commissions jugées excessives, notamment par l'agent du joueur Pogba, Raiola, ayant touché 49 millions d'euros lors du transfert de son client.

Le deuxième changement concerne les dépenses lors du marché des transferts. Un solde de maximum 100 millions d'euros entre les dépenses et les ventes sur le marché des transferts doit être maintenant respecté (Dupré, 2018). Ce changement est lié à l'affaire concernant le PSG et l'achat pour un total de 400 millions d'euros de deux joueurs stars que sont Mbappe et Neymar.

Les modifications ayant eu lieu en 2020 sont évidemment liées aux difficultés économiques engendrées par le Covid-19. Ces changements temporaires ont pour nature d'alléger certaines contraintes durant cette période difficile. Ils concernent en fait la période de surveillance sur laquelle les clubs sont évalués (Rondeau, 2020 a). Il s'en suit donc que sur le reporting de 2021, l'année 2020 ne sera pas prise en compte dans le calcul lié à l'équilibre financier. Pour l'année 2022, la moyenne de 2020-2021 sera faite. Ces décisions peuvent donc être allongées en attendant la suite des évènements liés à la pandémie.

4.6. Le PCF, l'ICFC et les sanctions

L'apparition du fair-play financier a entraîné la création du Panel de Contrôle Financier, une nouvelle autorité de régulation des clubs européens (Dermit-Richard, 2012). Il vérifie le respect du FPF et notamment de l'équilibre financier. Son apparition est due au fait que les fédérations nationales ont été désignées comme bailleurs de la licence pour leurs clubs respectifs mais que ces derniers peuvent être témoins d'un manque de rigueur car il n'est pas dans leur intérêt d'empêcher leurs clubs majeurs de participer aux compétitions rémunératrices de l'UEFA. Il nécessitait alors la création d'un organe extérieur pouvant faire respecter le FPF à tous les clubs.

Le Panel de Contrôle Financier voit alors le jour en 2010. Il a en son sein onze experts indépendants (non-membres d'un organe ou d'une commission de l'UEFA, d'une association membre de l'UEFA, d'une ligue ou d'un club) dont des avocats et des experts-comptables. (Dermit-Richard, 2012). Ils ont notamment la tâche de « diriger la procédure de surveillance des clubs » c'est-à-dire de contrôler si l'équilibre financier est bien respecté par les clubs dont le total des dépenses déterminantes est au-dessus de 5 millions d'euros (« Règlement de l'UEFA sur l'octroi de licence aux clubs et le fair-play financier », 2010 b). Ils doivent aussi bien contrôler les clubs et les institutions nationales qui octroient la licence. De même, ils peuvent la remettre en cause avec des critères supplémentaires. Le Panel met un point d'honneur à établir un contrôle dynamique pouvant avoir lieu à n'importe quel moment de la saison. Les bailleurs nationaux perdent, avec l'apparition du Panel, une partie de leur pouvoir. Ce nouvel organe de régulation fait attention et veut garantir des traitements égaux pour l'ensemble des clubs assujettis. Le contrôle de l'ensemble des clubs par un même organe évite le cas où les bailleurs nationaux interprèteraient différemment les dispositions établies par l'UEFA et permet une égalité de traitement. De plus, la compétence, la crédibilité et

l'indépendance des membres du Panel envers l'UEFA, lui permettent de défendre ses décisions devant la Cour de Justice de l'Union Européenne et le Tribunal Arbitral du Sport.

En 2012, le Panel fut remplacé par l'Instance de contrôle financier des clubs (ICFC) assurant les mêmes rôles que son prédécesseur et présentant des caractéristiques identiques (Bouchez, 2014). Elle est composée de deux entités : la chambre de l'instruction (sept experts en matière juridique et financière élus par le comité exécutif de l'UEFA) et la chambre de jugement (le président de l'ICFC, les deux vice-présidents et deux autres membres). La chambre de jugement intervient en cas de désaccord entre un club et la chambre d'instruction.

D'abord, les états financiers des clubs sont audités par un organe/auditeur indépendant. Ensuite, la Chambre d'instruction évaluera si les exigences sont respectées. Dans le cas contraire, l'affaire est transmise à la Chambre d'instruction qui peut utiliser différentes mesures disciplinaires écrites dans l'article 29 des « Règles de procédure régissant l'Instance de contrôle financier des clubs de l'UEFA, édition 2019 » (2019):

- la mise en garde
- le blâme
- l'amende
- la déduction de points
- la rétention de recettes provenant d'une compétition de l'UEFA
- l'interdiction d'inscrire de nouveaux joueurs à des compétitions de l'UEFA
- une restriction du nombre de joueurs qu'un club peut inscrire pour participer aux compétitions de l'UEFA, y compris une limitation financière des coûts globaux des prestations en faveur du personnel pour les joueurs inscrits sur la liste A aux fins des compétitions interclubs de l'UEFA
- l'exclusion de compétitions en cours et/ou de compétitions futures
- le retrait d'un titre ou d'un mérite.

Ces mesures peuvent être combinées, sont progressives et ont pour but d'inciter et donc, d'arriver à terme à un équilibre financier. Un accord peut être passé avec un club avant qu'une sanction soit prononcée. Il implique un plan de redressement qui a pour but que le club respecte les exigences du FPF à terme. Ce accord est souvent accompagné d'une amende pouvant aller

de 200 000 à 60 000 000 euros. Cet accord est préférable aux sanctions possibles qui peuvent impacter fortement le club. Par exemple, un effet boule de neige peut avoir lieu si un club se fait exclure d'une compétition européenne alors qu'il comptait sur les revenus souvent juteux de cette compétition. De plus, il peut perdre en popularité et en supporters durant la durée d'exclusion. Cela impactera à nouveau le sponsoring et les finances. Certaines sanctions ont donc des effets dissuasifs qui poussent les clubs à vouloir les éviter.

4.7. La crise financière de 2008

Avant de nous intéresser aux résultats du PFF et en se basant sur un travail de Barget et Brocard (2015), nous allons tout d'abord nous focaliser sur les conséquences de la crise mondiale de 2008 sur le football européen qui a aggravé l'impact de mauvaise gouvernance des clubs. La crise a eu pour impact, notamment, la grève des joueurs en Espagne lors de la saison 2011-2012 dû à des salaires impayés mais aussi de nombreuses faillites comme Parme, Portsmouth, Oviedo, Le Mans ou encore Glasgow Rangers. De nombreuses situations ont montré que cela pouvait mettre en péril l'existence même du football européen et le déroulement du calendrier et des compétitions. La crise mondiale financière a permis de confirmer la tendance observée dans le football européen où les clubs n'ont pas comme priorité la mise en place d'une gestion d'entreprise viable.

La crise financière peut se propager à la sphère du football via deux moyens selon Bastien (2013) : les marchés (boursier, inter médié ou de change) et par les acteurs. Les acteurs peuvent être les propriétaires des clubs moins disposés à dépenser, tout comme les supporters touchés par une baisse de pouvoir d'achat. De plus, les droits TV, ressource de financement importante, peuvent être aussi revus à la baisse suite la diminution de la rentabilité des diffuseurs. Il est possible aussi, comme en Espagne en 2010, que le pouvoir public exige le paiement des arriérés et décide de baisser leur financement.

En fait, la nécessité de plus de régulation, et donc l'apparition du fair-play financier, n'est pas une résultante de la crise. Cette dernière a en fait rendu cette nécessité encore plus flagrante. La crise a surtout impacté les clubs moins solides financièrement ou appartenant à des ligues moins développées mais cela a, tout de même, remis en question l'intégrité et la stabilité des compétitions sportives.

V. CONSEQUENCES DU FPF SUR LA SANTE ECONOMIQUE DU FOOTBALL EUROPEEN

5.1. Finalité visée : mise en place d'une gouvernance responsable

Dans ce cinquième chapitre, nous allons nous intéresser à la problématique du football moderne concernant la santé financière des clubs européens et les dangers que cela peut apporter. Afin de régler ce problème, le désir de l'UEFA, via les mesures prises par le FPF, est d'obliger les clubs à établir une meilleure gouvernance afin d'être financièrement stables.

L'objectif ici, est bien entendu de garantir le bon déroulement du calendrier des matchs et des compétitions. En effet, l'accroissement des dettes impayées des équipes met en danger l'existence du club en lui-même mais aussi le club créancier. La stabilité du système en son ensemble est donc touché et se trouve fragilisé (Peter & Arn, 2017).

Nous allons donc nous intéresser aux résultats du FPF sur l'endettement profond et persistant des clubs de football européen. Nous constaterons si les résultats sont satisfaisants et s'ils permettent de rendre plus stable le football européen.

5.2. Résultats chiffrés des clubs européens

Cette section sera basée sur des données chiffrées fournies, pour la majorité d'entre elles, par le dernier rapport de benchmarking sur la procédure d'octroi de licence de l'UEFA (sur l'exercice financier de 2018).

5.2.1. La rentabilité des clubs

Pour mesurer la rentabilité des clubs (profits ou pertes), nous allons analyser deux mesures. La première mesure intéressante à analyser est le bénéfice/perte d'exploitation qui correspond à la capacité sous-jacente des clubs à générer des bénéfices qui peuvent être réinvestis dans les activités de transfert et de financement. La deuxième mesure est le bénéfice net après impôt ou

«bénéfices effectifs», qui est le résultat final après avoir comptabilisé tous les coûts, gains et pertes.

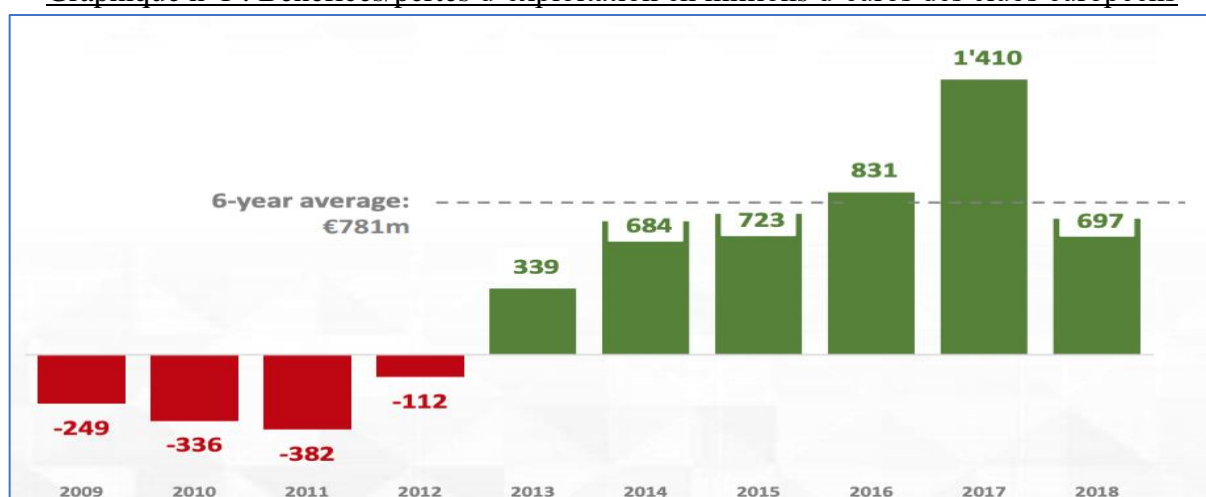
Bénéfices/pertes d'exploitation + recettes/frais des transferts + gains/pertes d'ordre financiers, hors impact des effets de change + gains/pertes découlant de la cession d'actifs +recettes/charges fiscales + recettes/coûts hors exploitation = **Bénéfices/pertes net(tes) effectifs/effectives**

- Les bénéfices d'exploitation

Les bénéfices d'exploitation de 2018 suivent la tendance positive amenée depuis l'introduction du FPF. En effet, pour la cinquième année consécutive, les clubs de football européens enregistrent un bénéfice d'exploitation positif. Avec un bénéfice d'exploitation global de 697 millions d'euros, l'année 2018 est, tout de même, bien inférieure à celle de 2017 qui avait enregistré un record de 1 410 millions d'euros. Une des raisons majeures est la croissance importante des salaires en 2018 (+9,4%) dont nous expliquerons la cause principale de ce phénomène dans la partie « salaire ».

Durant les cinq dernières années à partir de 2013, les clubs ont totalisé 4,3 milliards d'euros de bénéfice d'exploitation contrastant avec la perte de 740 millions d'euros des années 2009 à 2013. Ce constat indique clairement l'impact du FPF.

Graphique n°1 : Bénéfices/pertes d'exploitation en millions d'euros des clubs européens



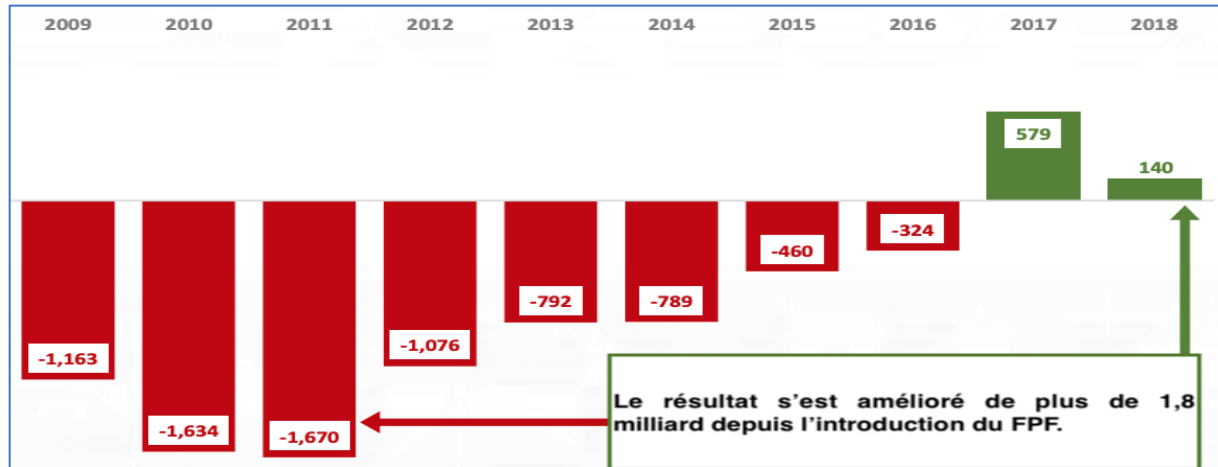
Source : Rapport benchmarking de l'UEFA, exercice financier 2018

- Le résultat net effectif

Depuis l'apparition du fair-play financier, nous constatons une diminution importante des

pertes nettes lors de chaque année jusqu'en 2016. Le résultat net devient même positif lors des années 2017 et 2018 avec une petite rechute pour 2018.

Graphique n°2 : Bénéfices nets cumulés des clubs européens (en millions d'euros)



Source: Rapport benchmarking de l'UEFA, exercice financier 2018

Les bénéfices nets ne correspondent pas au résultat relatif à l'équilibre financier. Ce dernier n'inclut notamment pas les coûts liés aux investissements dans le football junior, les activités communautaires et les infrastructures, certains impôts, etc. Cependant, nous remarquons qu'en voulant respecter les règles liées à l'équilibre financier, les clubs font meilleure figure concernant leur rentabilité effective.

Cependant, comme nous montre ci-dessous le graphique, peu de ligues sont à la base du bon résultat net effectif du football européen en 2018. La ligue turque a enregistré des pertes pour la quatrième année consécutive tandis que la ligue italienne enregistre, elle, une perte importante en comparaison à son large résultat positif de 2017.

Graphique n°3: Bénéfices et pertes nets au niveau de chaque ligue (en millions d'euros)



Source : Rapport benchmarking de l'UEFA, exercice financier 2018

- Quelques détails

Le résultat varie considérablement dans le reste de l'Europe et en dehors du Top 20 des ligues. En 2018, seules 5 ligues en dehors du Top 20 ont enregistré des bénéfices d'exploitation sur 35 pays. Dans ces pays hors top 20, les salaires représentent en moyenne 79% des revenus. Il est donc plus difficile de couvrir les autres coûts, souvent fixes. De plus, ces pays ont une plus grande dépendance envers les bénéfices des transferts, l'argent gagné des compétitions et les bienfaiteurs. Concernant le résultat net effectif, seulement 8 pays sur 35 en dehors du top 20, ont enregistré un résultat positif en 2018.

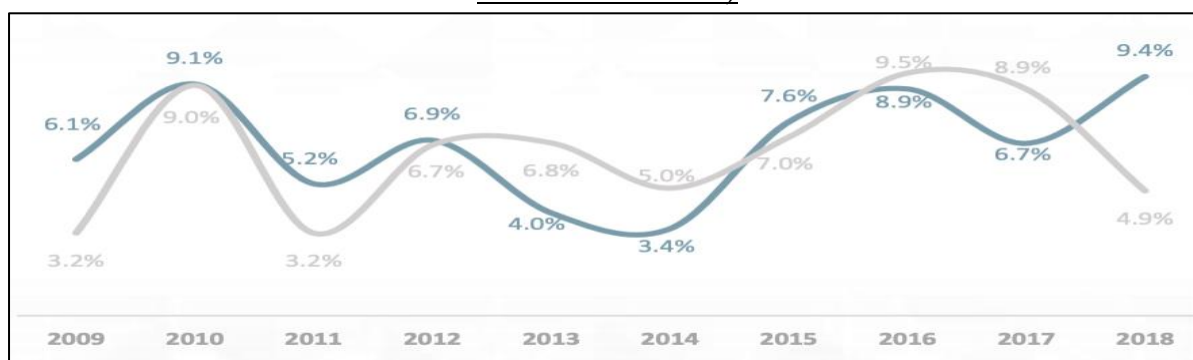
Dans les 20 meilleures ligues, au niveau des clubs, 55% d'entre elles ont enregistré des profits nets en 2018 dont un record de 18 clubs espagnols. Ceci est le résultat d'un contrôle financier accru implémenté depuis plusieurs années dans le mouvement du FPF. La ligue turque fait de même pour la saison 2019-2020 et ce, dû aux pertes nettes de ses douze clubs sur quatorze en 2018. Tous ces chiffres ne sont évidemment pas comparables à un autre secteur économique où la plupart du temps, une marge bénéficiaire stable est recherchée. Ici, les propriétaires considèrent l'équilibre plutôt avec espoir (gains et résultats des compétitions du club) plutôt que par anticipation.

5.2.2. Les salaires

Dans cette section, nous allons aborder la question des salaires (incluant les joueurs, les staffs technique et administratif) qui sont l'élément clé afin d'avoir une santé financière soutenable dans les clubs de football. En effet, les salaires absorbent une grande partie des revenus, bien plus que dans les autres secteurs économiques.

Depuis 2012, nous constatons que sur les quatre années sur six qui ont suivi, les revenus des clubs ont crû plus vite que les salaires. Cependant, suite aux bénéfices des droits télévisuels incroyablement élevés en 2017, les salaires ont augmenté plus rapidement que les revenus en 2018. Cette croissance se fait surtout ressentir dans les clubs des gros championnats.

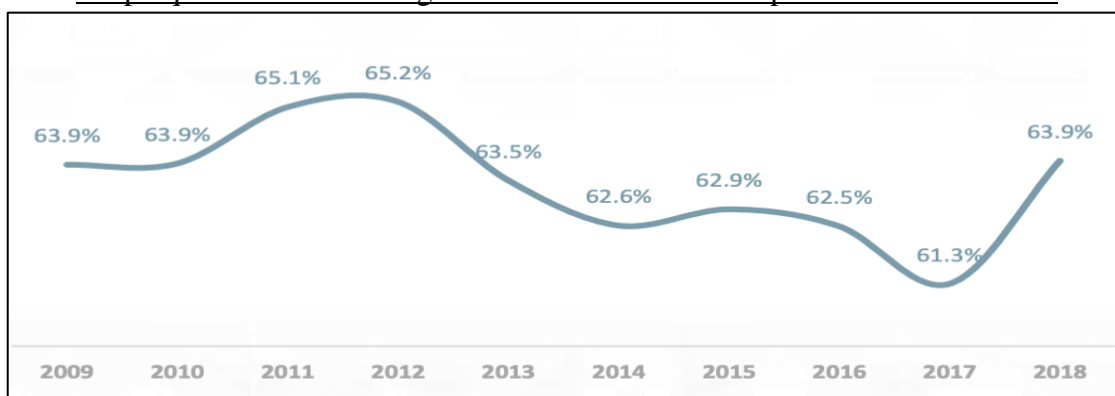
Graphique n°4 : Évolution des salaires (bleu) et des revenus totaux (en pourcentage de croissance annuelle)



Source : Rapport benchmarking de l'UEFA, exercice financier 2018

Un autre indicateur lié au salaire est l'ICP ou autrement dit, le ratio entre salaires et recettes. Celui-ci est considéré comme un indicateur financier clé des clubs de football. Nous remarquons une baisse de l'indicateur passant de 65,2% en 2012 à 61,3% en 2017. Cependant, la place des salaires dans les coûts reste toujours aussi importante et l'indicateur a connu une hausse en 2018 atteignant 63,9%. Elle s'explique pour la même raison mentionnée plus haut (l'augmentation brusque des salaires due aux droits TV).

Graphique n°5 : Pourcentage des revenus des clubs dépensé dans les salaires



Source : Rapport benchmarking de l'UEFA, exercice financier 2018

5.2.3. Bilan

- Investissements

Concernant les investissements, les clubs ont investi plus d'un milliard d'euros dans les stades et les autres actifs immobilisés durant trois années consécutives. De plus, 80% des clubs ont

fait des investissements importants dans des installations d'entraînement durant la période entre 2013 et 2018. Un tiers de ces clubs ont dépassé le million d'euros d'investissement.

Depuis l'instauration progressive du FPF, le solde de la valeur comptable des immobilisations des clubs a augmenté de 3,6 milliards d'euros. La valeur des actifs ayant le plus progressé est celle concernant les joueurs qui a augmenté d'environ 10% par an. Un fait important est que la ligue anglaise compte pour 30% de l'ensemble des actifs des clubs européens soit deux fois plus que l'ensemble des actifs des clubs espagnols.

- Endettement net

Dans la définition figurant dans le Règlement de l'UEFA sur l'octroi de licences aux clubs et le fair-play financier, l'endettement net comprend les emprunts nets (c'est-à-dire les découverts bancaires et les prêts, les autres prêts et comptes à payer à des parties liées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et le solde net de transfert de joueur (c'est-à-dire la différence entre les comptes à recevoir et à payer des transferts de joueur).

Malgré les emprunts en hausse des grands clubs, nous avons pu constater une évolution positive de la dette nette générale des clubs européens de division 1 exprimée en pourcentage des revenus. Elle est passée de 65% en 2009 à 40% en 2018. L'année précédente, elle était même descendue jusqu'à 35%. En effet, la dette nette a augmenté de 7 milliards en 2017 à 8,5 milliards en 2018 après une baisse constante les neuf dernières années. Il y a donc une dépendance accrue vis-à-vis de la dette et les deux pays en haut de ce classement sont l'Angleterre et l'Italie. Pourtant, nous ne pouvons pas comparer leur augmentation de dette nette. Dans le cas de l'Angleterre, elle est surtout due à la construction du nouveau stade de Tottenham Hotspur FC et donc au financement par emprunt de cet ouvrage. Tandis que dans le cas de l'Italie, la dette est majoritairement liée aux activités de transfert et d'exploitation.

Comme souligné précédemment, les dettes nettes en Angleterre et en Italie ne sont pas comparables. Il faut les regarder dans leur contexte et non de manière isolée. En Angleterre, elle est contractée pour le financement d'un stade et donc un investissement à long terme. Ce type de dette est clairement perçu comme beaucoup moins risqué que celui de la dette contractée pour financer les activités opérationnelles, ce qui pourrait entraîner des problèmes de viabilité financière pour les clubs.

Dans le tableau ci-dessous, nous pouvons voir l'endettement en multiple des recettes et l'endettement en multiple des actifs à long terme, utilisés comme indicateur de risque dans le cadre du fair-play financier. Les actifs long terme (sommés des immobilisations corporelles et des actifs incorporels des joueurs) sont souvent utilisés comme garantie de la dette et souvent financés ou partiellement financés par la dette. Nous pouvons remarquer que seul le Fenerbahçe, dans les 20 clubs les plus endettés, a un endettement net supérieur à ses actifs long terme. Certains clubs sont fortement endettés mais avec, cependant, des multiples bien moins élevés que d'autres clubs moins endettés. Cela permet de mettre en évidence le risque de l'endettement comme dans le cas du Fenerbahçe SK ou du LOSC.

Tableau n°1 : Les 20 clubs dont l'endettement net est le plus important (2018)

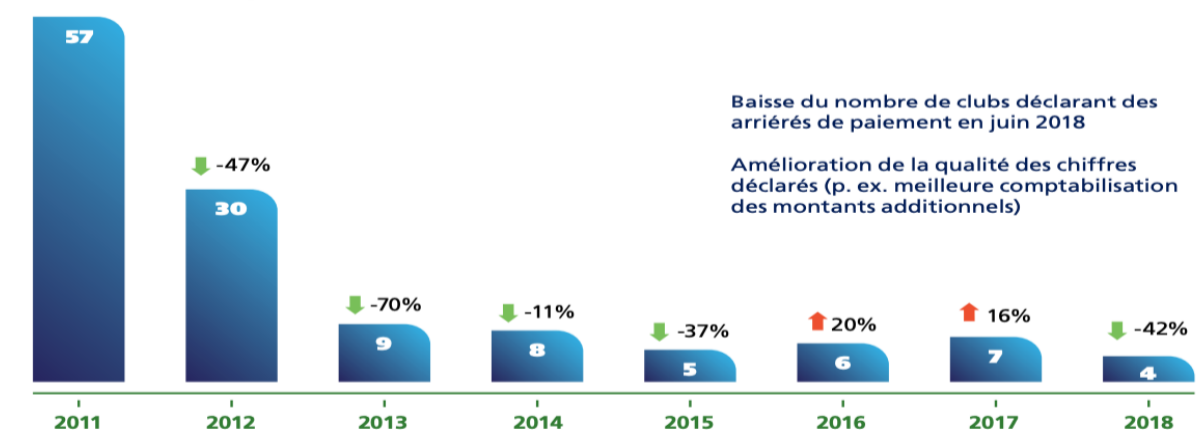
Rang	Club	Pays	Endettement net en 2018 (millions)	Croissance annuelle	En multiple des recettes	En multiple des actifs à long
1	Manchester United FC	ENG	568	24%	0,9 x	0,2 x
2	Tottenham Hotspur FC	ENG	483	2762%	1,1 x	0,3 x
3	FC Internazionale Milano	ITA	461	5%	1,6 x	0,5 x
4	Club Atlético de Madrid	ESP	384	-8%	1,1 x	0,4 x
5	Juventus	ITA	372	29%	0,9 x	0,5
6	Fenerbahçe SK	TUR	334	49%	2,9 x	1,2 x
7	AS Rome	ITA	312	42%	1,3 x	0,7 x
8	Valence CF	ESP	274	29%	2,6 x	0,5 x
9	AC Milan	ITA	260	-4%	1,2 x	0,6 x
10	Brighton & Hove Albion FC	ENGL	260	n/a	1,6 x	0,9 x
11	PFC CSKA Moscou	RUS	238	4%	2,8 x	0,6 x
12	FC Porto	POR	214	21%	2,0 x	0,5 x
13	VFL Wolfsburg	GER	196	96%	1,0 x	0,7 x
14	LOSC Lille Métropole	FRA	186	133%	3,5 x	0,9 x
15	Beşiktaş JK	TUR	183	3%	1,1 x	0,9 x
16	Watford FC	ENG	177	76%	1,2 x	0,8 x
17	Galatasaray AS	TUR	175	-29%	1,5 x	0,8 x
18	Olympique Lyonnais	FRA	173	0%	1,1 x	0,3 x
19	Liverpool FC	ENG	160	-29%	0,3 x	0,2 x
20	Everton FC	ENG	152	n.s.	0,7 x	0,4 x
1-20	Moyenne		278		1,5 x	0,6 x
1-20	Total		5561	38%	1,2 x	0,5 x

Source : Rapport benchmarking de l'UEFA, exercice financier 2018

- Les arriérés de paiement

Un élément sur lequel il est intéressant de s'attarder, plus précisément, est l'évolution des arriérés de paiement envers d'autres clubs de football et envers le personnel et les administrations sociale et fiscale. Le niveau était fortement élevé avant le FPF qui voulait à tout prix régler ce problème.

Graphique n°6 : Arriérés de paiement (en millions d'euros)



Source : Rapport annuel de l'UEFA 2017/2018

Le graphique ci-dessus permet de constater la chute drastique des arriérés de paiement depuis 2011. Le niveau élevé des arriérés de paiement était une problématique qui gangrenait le football européen. Les chiffres nous montrent clairement l'impact du FPF sur cette problématique. Entre 2011 et 2018, les arriérés ont diminué de plus de 80% permettant une stabilité accrue du système.

5.2.4. Réflexion sur les salaires

Avant de faire un constat du résultat des différents indicateurs, il est nécessaire de s'intéresser à la relation des salaires dans ce système. Nous l'avons remarqué, les salaires occupent une place très importante dans les coûts des clubs. Cette résistance des salaires témoigne d'une exception footballistique. Les joueurs stars profitent en fait d'une situation de force et un pouvoir de négociation important face aux clubs étant donné la difficulté de les substituer. De plus, le rôle des agents de joueurs ne peut être négligé dans cette problématique. La financiarisation de la plupart des secteurs économiques profite au capital. Dans notre cas précis, elle bénéficie aux salariés au détriment de la rémunération du capital (Bastien, 2017). L'importance des prestations sportives et comme dit précédemment, le fait que les Magnats instrumentalisent le football pour créer des revenus hors-football sans avoir pour objectif d'accumuler du capital via l'activité du club, fait en sorte qu'une grande partie de l'argent des clubs est consacrée aux salaires des joueurs.

5.2.5. Constat général

De nombreux indicateurs analysés montrent l'impact positif qu'a eu le FPF sur la stabilité financière du football européen. La rentabilité des clubs européens s'est améliorée de manière importante. En effet, le résultat net, constamment négatif (résultat net 2012 : - 1670 millions d'euros) est devenu positif en 2017 et 2018. De plus, les clubs ont totalisé 4,3 milliards d'euros de bénéfice d'exploitation de 2014 à 2018 alors qu'ils contractaient la perte de 740 millions d'euros de 2009 à 2013. Concernant les bilans, le FPF a eu un impact significatif via la limitation des pertes importantes et l'obligation donnée aux propriétaires d'injecter des capitaux permanents au lieu d'accumuler des prêts d'année en année. Sur un échantillon de 237 clubs, sous contrôle de l'UEFA, les arriérés de paiement ont diminué drastiquement. Le FPF tend à durcir la contrainte budgétaire des clubs, un premier pas vers la disparition de leur mauvaise gouvernance.

Pour l'UEFA, ces résultats montrent le succès actuel du FPF et sont, selon elle, grâce à différents points qu'ils ont voulu souligner (« Rapport annuel 2017/18 », 2019):

- « l'imposition de restrictions directes aux clubs accusant les plus lourdes pertes par la conclusion de 28 accords de règlements visant à permettre à ces clubs de retrouver un équilibre financier et incluant dans de nombreux cas des restrictions spécifiques en termes de transferts et de salaires ;
- la prévention de l'accumulation de dettes en exigeant des propriétaires ou actionnaires de plus de 50 clubs ayant des pertes moins importantes qu'ils lèvent ou injectent des capitaux pour couvrir ces pertes ;
- l'application de sanctions sévères afin de dissuader les clubs de retarder les paiements, notamment l'exclusion des compétitions interclubs de l'UEFA ;
- la création d'un environnement incitant les propriétaires à réinvestir continuellement grâce à un marché correctement réglementé ;
- l'encouragement à introduire des règles nationales inspirées des principes du fair-play financier et adaptées à l'environnement local ;
- le renforcement de l'attention accordée par le public et les médias aux finances des clubs, d'où une pression accrue exercée sur les dirigeants et propriétaires de clubs afin qu'ils pratiquent une gestion durable »

Cependant, certains manquements importants sont toujours présents et ne sont pas réglés par le FPF. Tout d'abord, nous avons remarqué que le FPF a des difficultés à régler les risques financiers concernant les petits clubs. De plus, la part des salaires dans les coûts des clubs reste beaucoup trop importante (surtout pour les petits clubs) et le FPF n'empêche pas réellement les effets de la course à l'armement et sur le mode de formation des salaires. Aleksander Čeferin, président de l'UEFA met aussi en avant la forte dépendance des recettes liées aux transferts pour certains clubs et déclare que les menaces mises en évidence dans le rapport peuvent peser sur la stabilité et la réussite à long terme du football européen (« Le rapport de benchmarking souligne les bénéfices et la polarisation, », 2020).

Ces différents points que nous avons abordés permettent d'établir un constat sur le FPF concernant la volonté de stabiliser les finances des clubs du football européen. Les résultats nous permettent de mettre en avant les points forts et les manquements du FPF concernant ces problématiques. Nous pouvons admettre grâce aux différents indicateurs, qu'il est sur la bonne voie dans le but d'encourager les clubs à établir une gouvernance plus responsable. En effet, les chiffres sont prometteurs. Cependant, d'importantes problématiques ne sont pas réglées par la régulation introduite par le FPF. Néanmoins, nous pouvons dire qu'il a rétabli une meilleure stabilité financière du secteur footballistique qui était dramatique avant son introduction.

5.3. Sanctions, conflit d'intérêt et tensions

Dans le but de faire respecter les règles, l'UEFA a dû sanctionner des clubs depuis l'application du FPF. De nombreux clubs furent pénalisés dès l'entrée en vigueur du FPF : 10 en 2012, 9 en 2013, 16 (notamment le PSG et Manchester City) en 2014 et 19 en 2016 (Andreff, 2017). Les raisons des sanctions appliquées concernent les comptes financiers et budgets insuffisants, impayés d'impôts, de charges sociales, de salaires, de primes de transfert, autres arriérés de paiement. Ce sont tous des motifs, témoins d'une mauvaise gestion des clubs, liés à leur mauvaise gouvernance.

L'article « Le fair-play financier, ses sanctions et ses victimes » de l'Équipe mentionne certains des différents types de sanctions qui ont été appliquées. L'une d'entre elles est l'amende. Malaga a dû payer en 2015 une amende de 20 000 euros pour un retard de paiement et Paris une amende de 60 millions d'euros dont 20 millions ferme dû à sa balance de transfert en déficit

de plus de 30 millions (la limite). L'AS Monaco (2015), Fenerbahçe et FC Astana (2016) ont connu la sanction qui les empêche de toucher leur gain de compétitions européennes. Il était reproché à l'ASM d'avoir une balance négative trop importante. Il existe aussi une pénalité visant à restreindre le nombre de joueurs pouvant participer aux compétitions européennes (de 25 normalement). L'Inter de Milan, le Sporting de Portugal, le Besiktas ont connu ce type de sanction lors de la saison 2015-2016. La pire des sanctions est l'exclusion des compétitions européennes. Malaga l'a subie en 2013 et un an après ce fut le cas de l'Etoile Rouge de Belgrade pour ses arriérés de paiement envers d'autres clubs, les autorités et ses employés. Le dernier en date est le mastodonte du football européen, Manchester City, qui en 2020, fut exclu de la Ligue des Champions pour les deux ans à venir. La raison est que le club anglais a été accusé de dopage financier en surévaluant des contrats de sponsoring liés au groupe Abu Dhabi United, dont le propriétaire est celui aussi de Manchester City, le cheikh Mansour, afin de se conformer aux règles du FPF. Cependant, le club a été en appel devant le Tribunal Arbitral du Sport et a gagné. Il s'agit d'une victoire inespérée pour le club et selon les révélations du journal Médiapart, « L'UEFA a commis une étrange série d'erreurs qui ont sabordé sa propre procédure, en renonçant notamment à obtenir des documents accablants pour le club » (Philippin, 2020).

En plus de remettre en cause l'existence même du FPF, l'affaire rappelle la présence d'un certain conflit d'intérêt dans plusieurs cas pour l'UEFA et la limite d'une bonne volonté de mise en place des contraintes (Peter & Arn, 2017). En effet, afin d'avoir des contrats télévisuels rémunérateurs lors de ses compétitions (Champions League et Europa League), l'UEFA utilise le fait que des grands cadors du football européen tels Manchester City ou le PSG y participent. Le fait d'interdire des équipes ayant du poids dans les négociations des droits TV ne joue pas en faveur de l'UEFA. Nous pouvons mentionner à ce titre, les accords non publiés avec 23 clubs, ne respectant pas le FPF lors des deux premières périodes de surveillance (Peter & Arn, 2017). Des clubs dont le PSG, Manchester City, le FC Internazionale Milano, le Sporting Clube de Portugal et l'AS Rome faisaient partie de ces accords. Ce conflit d'intérêt se rajoute à la menace de création d'une Super League européenne parallèle qui pousse encore plus l'UEFA à ne pas froisser les grands clubs. Cette dernière est, quant à elle, sur une réforme de sa Ligue des Champions allant dans le même sens et donc de la création d'une ligue fermée (Goldbaum, 2019). Ces deux projets qui font déjà beaucoup parler, peuvent nous faire penser que, bel et bien, un jour un format de ligue fermée entre clubs fortunés, verra le jour en Europe.

5.4. Problématique de la fragilité du système économique résolue ?

Précédemment dans la section, nous avons montré que le FPF a apporté plus de stabilité financière dans le football européen en contraignant les clubs à une meilleure gouvernance. Cependant, si de nombreux clubs (surtout les plus grands) arrivent à faire bonne figure quant à leur résultat financier c'est parce qu'ils peuvent compter sur des revenus avec une croissance élevée ces dernières années, pouvant satisfaire leurs dépenses qui sont toujours plus importantes (« The European Club Footballing Landscape, club licensing benchmarking report », 2020). Ceux-ci dépendent fortement d'une source de financement particulière : les droits TV. En effet, nous avons mis en avant au début du document, la mutation importante du modèle économique et des sources de financement des clubs de football entre les années 70 et 2000. Andreff (2017) nous a expliqué alors le passage d'un modèle local SSSL à un modèle mondialisé MMMMG caractérisé par l'importance des droits TV et l'apparition des Magnats. Inexistants dans le passé, les droits TV deviennent alors la ressource financière la plus importante pour les clubs, actuellement.

Cela nous amène à nous poser la question du danger de la forte dépendance à une source de financement. La dépendance aux droits TV ou envers de riches investisseurs peut paraître inquiétante. La fragilité du système économique peut donc poser question. En France, le football dépend fortement des droits télévisuels. En 2017, environ seulement 15% de leurs recettes provenaient de la billetterie, 30% proviennent du sponsoring ainsi que du marketing (exemple en France: Groupama a versé 5 à 6 millions d'euros à l'OL pour voir leur stade se nommer « Groupama Stadium » pendant 3 ans) alors que la majeure partie des recettes provenait des droits télévision qui représentent 60% du total (« Les sources de revenus des clubs de football », 2017). Il y a 30 ans, ils étaient seulement de 300 000 euros dans le championnat français. En 2016, un accord fut conclu pour que Canal+ et Bein Sport paient 748 millions d'euros par an afin de transmettre les matchs du championnat français. La ligue de football professionnel française redistribue ces droits aux clubs : la moitié également et l'autre moitié en fonction de la notoriété et des performances. Cette augmentation importante des droits TV et des recettes en général est due à la nécessité des clubs d'augmenter leurs recettes afin de rester compétitifs et acheter des joueurs, notamment. En effet, le fair-play financier de 2012 stipule que les clubs ne peuvent pas dépenser plus que ce dont ils disposent. Cela s'explique aussi par la mondialisation et la hausse de l'intérêt du football dans le monde et par les investisseurs étrangers, « sugar daddies » voulant valoriser l'image de leur nation et peser dans

leurs relations internationales. Les exemples les plus récents, sont le PSG acheté par des Magnats du Qatar ainsi que le Milan AC par des riches investisseurs chinois. Nous pouvons donc nous poser la question de la fragilité de ce système économique et de sa dépendance aux droits TV ou de riches Magnats. Les clubs de football ne sont point à l'abri d'une crise des médias face aux streaming et l'abandon des clubs par les riches investisseurs comme ce fut le cas de Malaga qui s'écroula suite à l'abandon des Qataris.

Il est encore plus inquiétant, en sachant que la dépendance dans les droits TV est encore plus importante pour les championnats les plus puissants (Big Five) : 53% des revenus totaux en Angleterre et 47% pour l'Italie en 2018 par exemple (« The European Club Footballing Landscape, club licensing benchmarking report », 2020). Les montants négociés avec les chaînes de TV dépendent de l'attractivité du championnat et de la taille du pays (Andreff, 2009).

L'exemple le plus marquant, qui représente ce danger, se passe en France avec le conflit entre Médiapro, le groupe audiovisuel, et la Ligue Française de Football. Le diffuseur principal actuel du championnat de football français a fait connaître son intention de ne pas payer et de revoir à la baisse les droits télévisuels de la Ligue 1. Un article dans le journal Le Monde révèle que Médiapro a donc décidé de bloquer la deuxième échéance des droits TV de Ligue 1 estimée à 172 millions d'euros (Martel, 2020). En réponse, la Ligue Française de Football a saisi le Tribunal de commerce de Paris. Les clubs français s'inquiètent fortement car le versement des salaires des joueurs et du personnel dépend fortement de cette ressource financière. Pour certaines équipes, cela sera très compliqué. Wladimir Andreff (2009) avait prévenu que le football français devait éviter d'utiliser les droits TV comme un moyen systématique d'adoucir la contrainte budgétaire des clubs, étant donné que les chaînes de TV n'accepteront plus de voir les droits de retransmission augmenter.

Philippe Caillot, président délégué d'Angers (équipe de Ligue1) a déclaré dans Le Monde (Martel, 2020) que les droits TV représentent pour son club plus de 80 % de leur budget et que la billetterie est à l'arrêt du à la pandémie de Covid-19. Pour lui, le problème économique semble évident.

Spécialiste de l'économie du football et codirecteur de l'Observatoire Sport, Pierre Rondeau nous éclaire sur la situation et les conséquences dans une interview (Paret, 2020). Il déclare qu'une partie de la situation est, selon beaucoup d'analystes, la conséquence de la non-viabilité

du projet de Médiapro. Si la ligue française devait trouver un nouveau diffuseur, deux choix se présenteraient à elle : soit les acheteurs de droits voudront un prix au rabais au risque que le championnat perde en compétitivité et devienne un championnat de seconde zone ou soit ils ne laissent pas trop chuter les droits télévisuels et attirent les spectateurs sur un contenu compétitif. Rondeau explique aussi qu'à court terme, une défaillance ou une faillite du système n'est pas à l'ordre du jour car la Ligue et les clubs peuvent faire face à leur manque de trésorerie grâce aux crédits (LFP a validé la contraction d'un emprunt de 120 millions d'euros). Cependant, si la crise perdure, les clubs français pourront-ils faire face à leurs crédits, aux chutes des recettes et retrouver un certain équilibre ? Il existe un danger étant donné que les clubs de football s'organisent en fonction de leurs prévisions de budget sur les quatre années à venir (durée du contrat TV). Si le budget venait à être impacté négativement, le projet des clubs tombe à l'eau. La chute du diffuseur et les conséquences de la crise actuelle peuvent avoir un impact catastrophique et une répercussion en chaîne. Que feront les clubs lorsqu'ils devront rembourser leurs crédits dans quelques années, accumulés avec le paiement des salaires et les conséquences d'une crise sanitaire et économique. Cela pourrait créer une implosion du système rappelant la crise des *subprimes* en 2008 avec l'accumulation des crédits des Américains provoquant la faillite des banques.

5.5. Conclusion : l'apport du FPF concernant la stabilité économique du football européen

Il est indéniable, au vu des chiffres présentés dans le rapport benchmarking de l'UEFA, que le FPF a ramené une certaine stabilité financière du football européen via l'assainissement des finances et l'obligation d'une meilleure gouvernance des clubs. Le FPF représente une avancée concernant le renouveau des régulations dans le football européen et montre que l'UEFA est sur la bonne voie même s'il devra encore évoluer. La profitabilité des clubs est en amélioration chaque année, les arriérés de paiement ont chuté drastiquement et les bilans des clubs s'améliorent depuis 9 années consécutives. Cependant, les bons résultats du rapport sont souvent portés par les clubs puissants. De plus, la masse salariale reste une partie très importante des coûts des clubs, conséquence de l'arrêt Bosman. Ses chiffres en 2018 repartent à la hausse laissant une certaine incertitude quant à leur évolution. On peut souvent entendre parler comme

solution, le « salary cap » qui limite les salaires (Llorca & Teste, 2016). Aux États-Unis, celui-ci est fortement répandu comme au basket ou au football américain. Cependant, il y a de nombreuses difficultés dues à l'hétérogénéité des différents pays européens que cela soit dans la fiscalité ou la structure budgétaire des clubs notamment (Drust & Raballand, 2010). Mais, avec la crise de Covid-19, de nombreuses personnes reparlent de ce « salary cap » comme nouveau moyen additionnel de réguler les salaires.

Une autre problématique dans le système actuel est l'existence d'un conflit d'intérêt. En effet, l'UEFA dépend fortement des droits TV perçus lors de ses compétitions, lesquelles dépendent fortement des équipes y participant. Le système du FPF ne peut devenir légitime aux yeux de tous, que seulement si les sanctions sont appliquées sans faire d'exception. Or, l'UEFA n'a pas intérêt à exclure des clubs puissants de sa compétition au risque de voir les négociations des droits TV revus à la baisse. De plus, les intentions de ligue parallèle planent sur le football européen poussant encore plus l'UEFA à ne pas froisser les grands clubs. En outre, nous ne pouvons pas connaître les réelles intentions de l'UEFA quant à la solidarité dans le football, elle, qui envisage, une réforme de sa Ligue des Champions comparable à une ligue fermée et qui a plus de chance de se concrétiser avec la crise actuelle.

Cet épisode caractérise bien le système économique du football européen actuel, dépendant des droits télévisuels. Nous avons parlé de l'importance primordiale pour les clubs des ressources financières liées aux droits TV. Cette dépendance est évidemment inquiétante au vu des événements qui se passent en France. Il semble assez nécessaire de devoir diversifier ses ressources de financements. Cependant, le cas inverse se produit dans le football européen. La question peut avoir l'air compliquée étant donné que, même l'UEFA, est prise dans l'engrenage avec ses compétitions et rend d'une certaine manière instable le football européen.

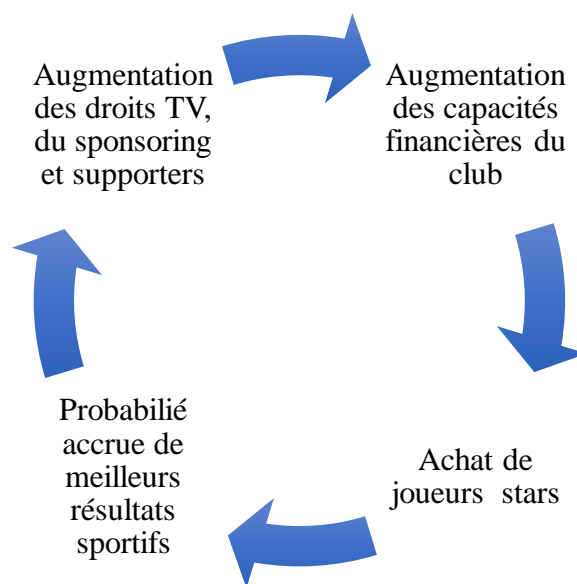
Durant ce chapitre V du travail, nous avons mis en avant les atouts, les manquements et les incertitudes liées aux FPF dans son devoir de rendre plus stable financièrement le système économique du football moderne européen. En effet, nous avons pu entrevoir une problématique étroitement liée à la finance du football : celle de l'équité et de l'équilibre compétitif. Le chapitre VI abordera, quant à lui, cette problématique présente actuellement dans le football européen et analysera l'impact du FPF sur celle-ci.

VI. LE FPF, UNE SOLUTION AUX PROBLEMES D'EQUITE DU FOOTBALL MODERNE ?

6.1. Approche

Précédemment, dans le deuxième chapitre du travail lié aux caractéristiques du marché économique du football européen, nous avons mis en évidence, durant la période pré-FPF, l'existence d'un déséquilibre compétitif et d'une concentration des revenus. Nous avons aussi mentionné qu'il existe, en fait, un cercle vertueux qui est néfaste pour ceux qui n'en font pas partie étant donné que les moyens financiers expliquent les résultats sportifs (Hoehn & Szymanski, 1999).

Figure n°2 : Le cercle vertueux



source : Auteur

Dans cette nouvelle partie du travail, nous allons nous intéresser à cet aspect d'équité, liée à l'équilibre des compétitions et championnats dans le football européen. Après avoir analysé l'importance et les manquements du fair-play financier quant à la problématique financière des clubs, il est temps d'examiner l'impact de ce dernier sur l'équité dans le monde footballistique européen.

6.2. Attente : égalité des chances afin de maintenir l'intégrité de la compétition

Pour rappel, étant donné les deux problématiques principales du football européen (financière et de compétitivité), une attente particulière vis-à-vis du FPF était de rendre plus équitable les compétitions et les championnats par conséquent. En effet, il y a une recherche de garantir des conditions de départ plus égalitaires avec l'établissement d'un *level playing field* (Peter & Arn, 2017). Cette égalité des chances pourrait permettre une intégrité des compétitions et par la même manière, améliorer l'aspect financier. En effet, en préservant l'incertitude et donc la qualité des compétitions, l'aspect financier du football se porterait mieux étant donné que cela attirerait plus de supporters et par conséquent, de meilleurs revenus liés aux droits TV, au sponsoring, etc.

Les économistes du sport El-Hodiri et Quirk ont notamment dit :

« Le fait économique essentiel concernant le sport professionnel est que les revenus de la billetterie dépendent crucialement de l'incertitude du résultat des matchs joués dans la ligue. Lorsque la probabilité d'une équipe de remporter une rencontre approche 1, les recettes-guichets chutent considérablement. En conséquence, chaque équipe a une motivation économique pour ne pas devenir trop supérieure comparée aux autres équipes de la ligue » (El-Hodiri & Quirk, 1971).

Évidemment, aujourd'hui l'audience TV a pris la place de l'affluence dans les stades mais le raisonnement reste le même. Il est donc primordial pour l'UEFA de maintenir un suspens dans le football européen afin de pouvoir continuer à le faire évoluer. Nous pouvons donc nous poser la question suivante : parmi les mesures introduites par le FPF, lesquelles d'entre elles peuvent influencer cette équité dans le football?

6.3. Qu'est-ce qui favorise l'équité dans les règles du FPF ?

Dans le chapitre IV, nous donnons de plus amples détails sur le FPF. Parmi les mesures introduites par ce dernier, et qui pourraient favoriser l'équité entre les clubs, il y a une volonté de lutter contre le dopage financier et de tenter d'établir un certain *level playing field* par ce

moyen. Le désir d'établir plus d'équité se traduit essentiellement par cette lutte. Elle tend à ce que les clubs s'autofinancent et évitent les financements externes. Dans le calcul de l'équilibre financier, il y a donc une exclusion des apports exceptionnels des parties liées (toute partie contribuant pour plus de 30% aux recettes totales du club pendant la durée de surveillance) dans les revenus déterminants. Le dopage financier (actionnaires ou étatique) est évidemment injustifié et implique que les clubs qui en profitent ne concourent pas de manière équitable. Il est aussi un bon moyen d'éviter des négligences de gouvernance dues à l'assurance de pouvoir faire appel à ce type de dopage (étatique, actionnaires, banques) en cas de difficulté de respect de l'équilibre financier.

Bien que nous pouvons comprendre que résoudre la problématique financière liée à l'endettement profond et récurrent des clubs est une priorité, il est aisé de constater que cette seule lutte de l'UEFA contre le dopage financier ne va pas régler le problème de l'équité entre les clubs que nous avons mis en évidence lors de l'analyse de l'équilibre compétitif dans le chapitre II. Il y a un manque cruel de volonté politique quant à la réduction des inégalités financières et sportives entre les clubs. De plus, l'équilibre financier imposé paraît, à première vue injuste, pour les moyens et petits clubs, dû à son critère « dépenses = recettes ».

Il semble alors intéressant d'observer l'évolution des différents indicateurs concernant l'équilibre compétitif dans le football européen afin de voir si une différence, depuis le FPF, est à constater.

6.4. Résultats chiffrés

6.4.1. Indice C5 de l'équilibre compétitif (C5EC)

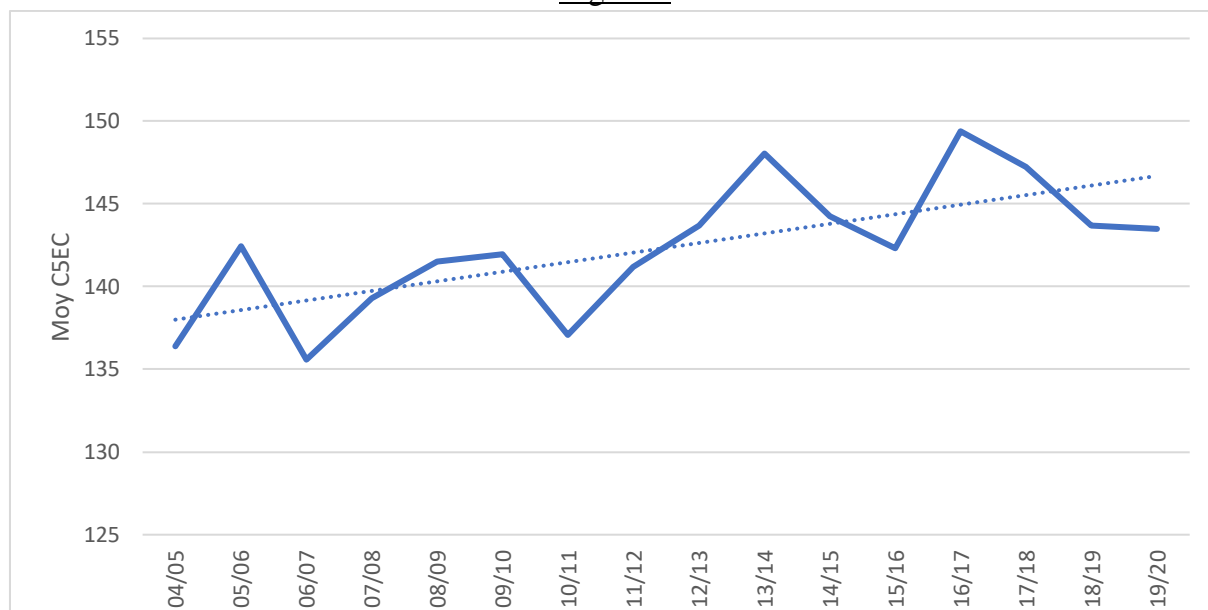
Dans cette section, nous allons calculer l'indice C5 de l'équilibre compétitif étant donné que l'indice C5² est biaisé dans le cas du championnat allemand qui compte 18 équipes au lieu de 20 pour les autres. Le calcul est le suivant et nous permettra d'analyser l'évolution du déséquilibre via l'indice C5EC, plus perfectionné que l'indice C5 (Michie & Oughton, 2004) :

$$C5EC = (C5/(5/N))*100 \quad \text{où } N = \text{nombre d'équipes du championnat}$$

² C5= total des points empochés par les 5 premiers clubs/Total des points empochés par tous les clubs

Nous avons donc calculé l'indice C5EC par saison pour l'ensemble des cinq championnats majeurs de la saison 2004/05 à la saison 2019/20, comprises. Le résultat de nos calculs se trouve dans un tableau en Annexe I et le graphique en Annexe III. Nous avons ensuite calculé la moyenne de l'indice par saison afin de déceler la tendance que vous pouvez observer dans le graphique ci-dessous.

Graphique n°7 : L'évolution de la moyenne par saison de l'indice C5EC des championnats du Big Five



Sources : propres calculs

Lorsque nous regardons le graphique ci-dessus, nous pouvons constater une évolution à la hausse de l'indicateur reflétant la tendance à l'accroissement des écarts entre les cinq premiers des championnats et le reste des équipes. Ce même constat peut être observé d'une différente manière en Annexe II où les moyennes de l'indice C5EC des saisons 2012/13 à 2019/20 pour chaque championnat augmentent en comparaison à leur moyenne des huit années précédentes et ce, parfois, de manière significative.

Concernant les vainqueurs des ligues des 16 dernières années, 3 équipes se sont partagées les titres en Italie et en Espagne, 4 en Allemagne, 5 en Angleterre et 6 en France. En Italie, la Juventus a remporté le titre ces 9 dernières années tandis qu'en Allemagne, le Bayern de Munich a fait de même ces 8 dernières années. En France, la reprise du Paris Saint-Germain par les Qataris leur a permis de remporter 7 titres sur les 8 dernières années.

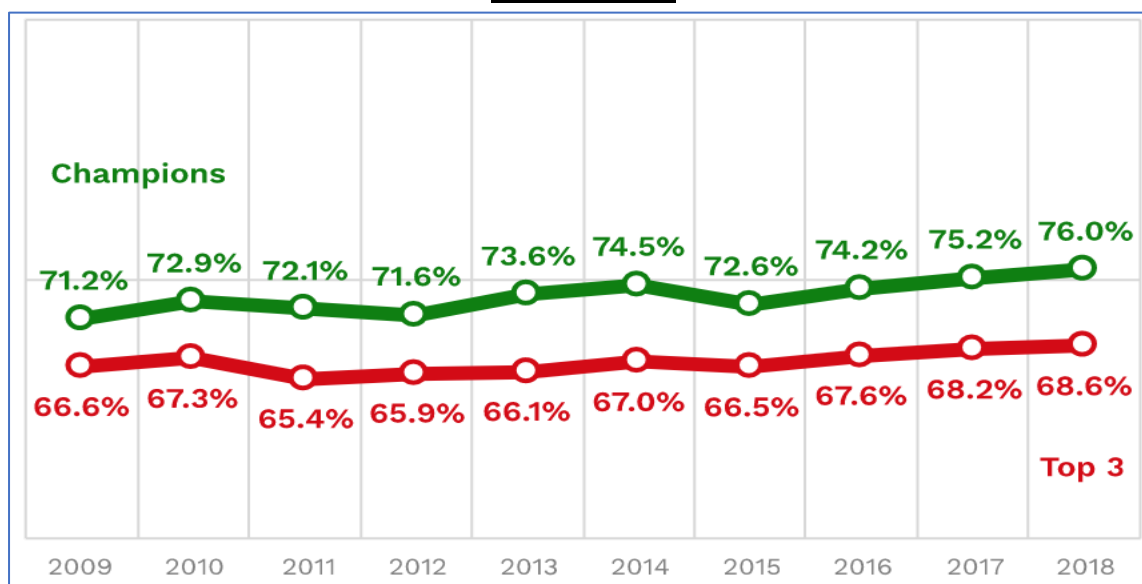
6.4.2. Déséquilibre compétitif par match et par saison

Pour appuyer notre résultat, nous allons analyser et nous baser sur les données fournies par le rapport mensuel de l'Observatoire du football CIES n°40 intitulé « Équilibre compétitif : comparaison spatio-temporelle » (Poli *et al.*, 2018). Afin d'analyser l'évolution de l'équilibre compétitif, le rapport utilise un échantillon incluant 22 championnats nationaux (dont le Big Five) et les deux compétitions européennes (Ligue des Champions et Europa Ligue) sur une durée de dix saisons entre 2008-2009 et 2017-2018. L'échantillon totalise 69 754 matches joués.

- Déséquilibre par saison

Les indicateurs utilisés sont : le pourcentage de points des champions et des trois clubs les mieux classés sur 22 championnats. Nous analyserons aussi le pourcentage moyen de points des champions, par championnat. L'analyse exclu les pénalités attribuées aux clubs avant le début de la saison.

Graphique n°8: % de points des champions et des trois clubs les mieux classés, 22 championnats

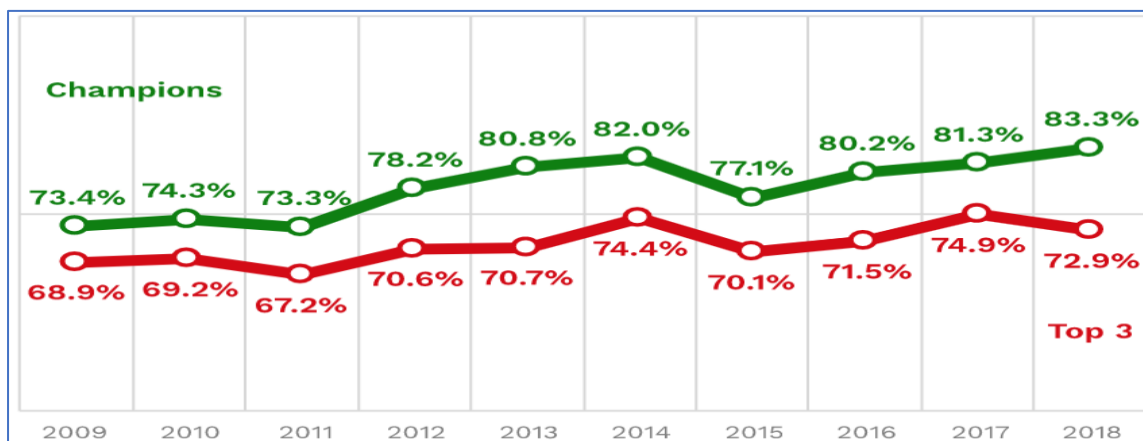


Source : Observatoire du football CIES, rapport mensuel n°40, 2018

Nous constatons clairement une tendance à la hausse des deux indicateurs témoins d'un déséquilibre encore plus grand au fil des années. De 2009 à 2013, le pourcentage de points pris par le champion était de 72,3%. Il est passé à 74,5% entre 2014 et 2018. Pour les trois équipes

les mieux classées, le pourcentage est passé entre les deux périodes de 66,3% à 67,6%. Un record a été battu dans les deux cas lors de la dernière année calculée, 2018.

Graphique n°9 : % de points des champions et des trois clubs les mieux classés, big-5



Source : Observatoire du football CIES, rapport mensuel n°40, 2018

Le constat est encore plus marquant lorsqu'on analyse les cinq plus gros championnats. Le pourcentage pour les champions a augmenté de quasiment 10% entre 2009 et 2018. Le tableau ci-dessous permet de voir les différences entre les championnats.

Tableau n°2 : % moyen de points des champions, par championnat

	Total		2009-13	2014-18	Evolution	
POR1	84.4%		85.1%	83.7%	-1.4%	●
ESP1	82.7%		84.6%	80.9%	-3.7%	● ●
SCO1	79.8%		77.0%	82.6%	+5.6%	● ●
GER1	79.3%		75.7%	82.9%	+7.2%	● ● ●
NED1	78.3%		76.7%	80.0%	+3.3%	● ●
ITA1	77.6%		73.5%	81.8%	+8.3%	● ● ●
ENG1	77.3%		76.1%	78.4%	+2.3%	●
FRA1	75.0%		70.0%	80.0%	+10.0%	● ● ●
TUR1	74.1%		73.4%	74.9%	+1.5%	●
BEL1	73.4%		75.7%	71.1%	-4.6%	●
NOR1	72.8%		71.1%	74.5%	+3.4%	● ●
SUI1	72.7%		70.8%	74.6%	+3.8%	● ●
DEN1	72.5%		71.9%	73.0%	+1.1%	●
RUS1	71.7%		71.1%	72.2%	+1.1%	●
SWE1	70.8%		69.3%	72.2%	+2.9%	●
FIN1	70.4%		70.7%	70.1%	-0.6%	●
AUT1	70.1%		67.8%	72.4%	+4.6%	● ●
GER2	67.7%		69.6%	65.9%	-3.7%	●
ENG2	67.7%		66.1%	69.3%	+3.2%	●
POL1	66.8%		68.4%	65.1%	-3.3%	●
ITA2	64.6%		63.8%	65.4%	+1.6%	●
FRA2	64.4%		61.6%	67.2%	+5.6%	● ●

Source : Observatoire du football CIES, rapport mensuel n°40, 2018

L'évolution de l'indicateur est généralement en hausse entre la période de 2009 à 2013 et la période de 2014 à 2018. Les accroissements les plus forts ont été dans les championnats italien (+8,3%), allemand (+ 7,2%) et français (+ 10%), tous les trois faisant partie du Big Five. Dans le championnat portugais, par exemple, les champions ont empoché en moyenne 84,4% des points possibles. Alors qu'en division 2 française, à l'autre extrémité du tableau, les champions ont remporté en moyenne 64,4% des points sur l'ensemble de la période observée.

Nous remarquons qu'entre la période pré-FPF et post-FPF, il n'y a pas eu d'évolution positive en général concernant l'équilibre compétitif des championnats. Il s'est même passé l'inverse avec un déséquilibre croissant.

- Déséquilibre par match

Dans cette analyse, les 22 championnats cités dans l'analyse précédente en font aussi partie et cela, en ajoutant les deux compétitions européennes. Nous allons donc analyser ici l'équilibre au niveau des matchs. Pour ce faire, nous allons utiliser les indicateurs suivants qui sont pertinents pour mesurer l'équilibre au niveau des matchs : la différence de buts moyenne par match et le pourcentage de rencontres qui se sont soldées par trois buts d'écart ou plus.

Nous constatons une tendance vers un déséquilibre plus profond au niveau des matchs. De 2009 à 2013, nous étions à 1,309 buts d'écart par match alors que les cinq années suivantes, nous atteignons 1,338. Concernant l'autre indicateur, 14,3% des rencontres ont connu trois buts d'écart ou plus lors de la période 2009-2013. Cet indicateur passe à 15,3% pour la seconde période étudiée. Les deux indicateurs ont connu leur valeur record lors de l'année 2018.

Si nous considérons seulement les championnats du Big Five, nous pouvons observer la même tendance qui se dirige vers moins d'équilibre. En effet, le pourcentage de matchs avec trois goals de différence ou plus, est passé de 14,7% à 16,7% alors que l'écart de buts par rencontre de 1,325 à 1,400. Cependant, les valeurs des indicateurs lors de la saison 2017-2018 ne furent pas les plus élevées.

Le tableau ci-dessous compare les championnats et compétitions sur l'ensemble de la période étudiée par le rapport. Nous observons que la plus forte différence moyenne de buts par rencontre a été observée au niveau de la Ligue des Champions : 1,578 buts. Les données nous

apprennent aussi que cette compétition européenne est celle qui a le plus grand pourcentage de matchs qui se sont soldés par au moins trois buts d'écart : 21,0%. De plus, entre les deux périodes, la Ligue des Champions est de loin celle qui a connu la plus forte croissance concernant l'écart moyen de buts, et la deuxième plus forte croissance au niveau du pourcentage de matchs qui se sont soldés par au moins trois buts d'écart.

Tableau n°3 : Différence de buts moyenne, par compétition

	Total		2009-13	2014-18	Evolution	
UEFA CL	1.578		1.470	1.686	+0.216	● ● ●
NED1	1.554		1.616	1.492	-0.124	● ●
AUT1	1.502		1.483	1.521	+0.038	●
SUI1	1.452		1.473	1.432	-0.041	●
ESP1	1.452		1.429	1.474	+0.045	●
GER1	1.433		1.436	1.430	-0.006	●
ENG1	1.377		1.349	1.406	+0.057	●
BEL1	1.376		1.362	1.388	+0.026	●
SCO1	1.369		1.317	1.422	+0.105	● ●
NOR1	1.361		1.344	1.378	+0.034	●
SWE1	1.358		1.330	1.387	+0.057	●
UEFA EL	1.338		1.333	1.343	+0.010	●
DEN1	1.332		1.318	1.344	+0.026	●
FIN1	1.322		1.380	1.267	-0.113	● ●
POR1	1.320		1.260	1.370	+0.110	● ●
TUR1	1.310		1.275	1.344	+0.069	●
ITA1	1.299		1.247	1.351	+0.104	● ●
GER2	1.288		1.355	1.221	-0.134	● ●
RUS1	1.287		1.292	1.283	-0.009	●
POL1	1.266		1.241	1.286	+0.045	●
FRA1	1.263		1.184	1.343	+0.159	● ●
ENG2	1.227		1.221	1.233	+0.012	●
FRA2	1.123		1.094	1.151	+0.057	●
ITA2	1.098		1.112	1.084	-0.028	●

Source : Observatoire du football CIES, rapport mensuel n°40, 2018

Le tableau précédent nous montre clairement que la Ligue des Champions est la compétition la plus déséquilibrée au niveau des matchs. De plus, son évolution vers le déséquilibre, entre les cinq premières et les cinq dernières saisons prises en compte, est assez inquiétante.

Suite à ce constat, il est intéressant de s'attarder sur l'évolution du déséquilibre de cette compétition européenne qui est la plus réputée et la plus rémunératrice pour les clubs de football.









6.4.3. Déséquilibre en Ligue des Champions

Les données qui seront utilisées proviennent du rapport mensuel n°42 de l'Observatoire du football CIES nommé « Évolution de l'équilibre compétitif en Ligue des Champions (2003-2018) » (Poli *et al.*, 2019). Il analyse donc l'équilibre compétitif lors de la phase de groupe de Ligue des Champions depuis la formule de 2003-2004 qui est celle actuellement en place et qui favorise plus la participation des équipes des grands championnats.

- Répartition des points de la phase de groupe

La période étudiée est divisée en quatre segments, chacun composé de quatre années afin de diminuer l'effet des variations annuelles. Le tableau ci-dessous nous montre que les vainqueurs du groupe ont augmenté d'année en année leur nombre de points mais aussi de manière importante leurs différences de buts.

Tableau n°4 : Points par match et différence de buts des 1^{er} du groupe, Lige des Champions

	points par match		différence de buts	
2003-2006	2.11		+6.38	
2007-2010	2.21		+6.72	
2011-2014	2.22		+8.63	
2015-2018	2.26		+8.91	

Source : Observatoire du football CIES, rapport mensuel n°42, 2019

Pour les équipes qui se sont trouvées à la dernière position, le résultat inverse est observé. De 2003-2006 à 2015-2018, les points par matchs du dernier de la poule sont passés de 0,59 à 0,45 et la différence de buts est passée de -6,7 à -9,1.







- Écarts de but et incertitude

Le niveau d'écart de but des matchs de poule nous montre aussi un déséquilibre grandissant. Celui-ci est étai de 1,39 en moyenne entre 2003 et 2006 et a augmenté chaque période pour atteindre 1,64 en moyenne entre 2015 et 2018. De plus, le pourcentage de match déséquilibré

(avec trois buts d'écart ou plus) est passé de 16,9% lors de la première période de quatre années analysées à 22,9% lors de la dernière période.

Afin d'avoir une idée sur l'imprévisibilité, les cotes des équipes sur les marchés de paris ont été récoltées depuis 2004-2005. Le coefficient de corrélation (r) entre les probabilités estimées et les résultats réels est utilisé ici pour déterminer la capacité du marché à prédire l'issue des rencontres. La croissance de (r) nous montre la prévisibilité qui s'accroît au fil du temps.

Tableau n°6 : Corrélation entre probabilités estimées et résultats des matchs, Ligue des Champions

	coef. de corrélation (r)	coef. de détermination (r ²)
2004-2008	0.532 	28.3% 
2009-2013	0.594 	35.3% 
2014-2018	0.636 	40.4% 

Source : Source : Observatoire du football CIES, rapport mensuel n°42, 2019

Nous remarquons grâce à d'autres chiffres fournis, que les favoris gagnent de plus en plus fréquemment le match en question. En effet, dans 81,4% des cas à domicile, les matchs sont remportés par les favoris entre 2014 et 2018 soit +5,3% par rapport à 2004-2008. A l'extérieur, il s'agit de 74,6% des matchs, soit +12,1% en comparaison à la période précédente.

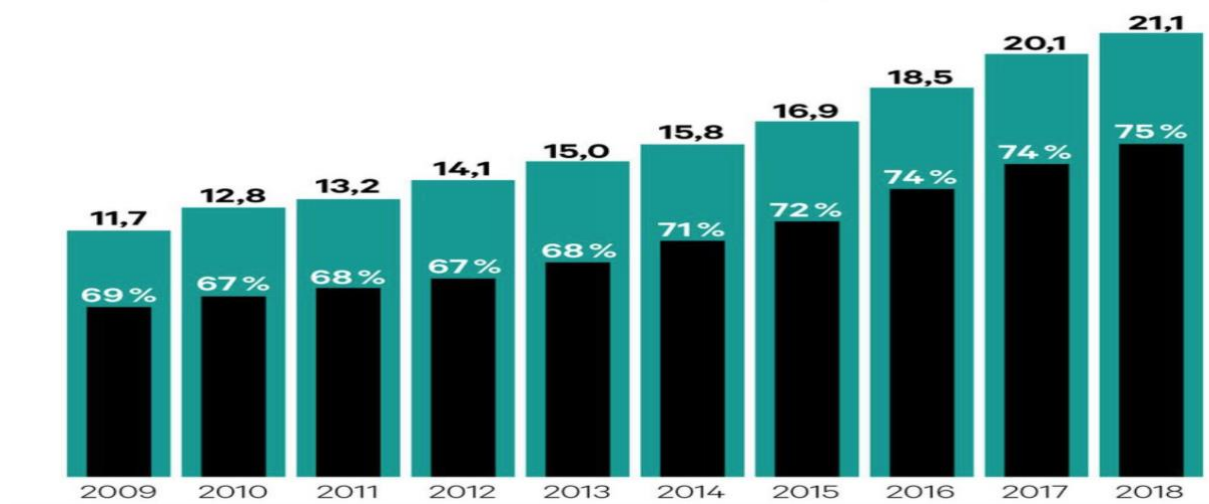
6.4.1. Les recettes

Nous avons précédemment mentionné qu'Andreff (2017) avait mis en évidence une concentration des revenus vers quelques clubs constituant déjà un oligopole puissant vers l'année 2012. Mais comment a évolué cette distribution dans le temps ?

Depuis bon nombre d'années, les recettes générales du football augmentent, établissant de nouveaux records chaque période. Ces dix dernières années, les recettes des clubs évoluant en division 1 ont progressé de 80 %. En 2009, elles étaient de 11,719 milliards d'euros et sont passées à 21,083 milliards d'euros en 2018. Sur le graphique ci-dessous, nous pouvons voir en noir la contribution des championnats du Big Five 5 aux recettes totales générées. Celle-ci est passée de 69 % à 75 %, et a enregistré en 2018, le plus fort taux jamais vu. A l'opposé, les pays hors du Top 10, ont vu leur part chuter de 16 % à 12 %. La croissance moyenne par an est de

6,7% mais est surtout portée par les grands championnats. Entre 2018 et 2017, la hausse fut à hauteur de 5% (« Annual review of football finance », 2020).

Graphique n°10 : Recettes cumulées et répartition selon la taille du championnat (en milliards d'euros)



Source : Les Échos, « Dix saisons de transformations du football européen »

Le graphique nous montre encore une fois l'écart grandissant qui se crée entre les grands championnats/équipes et les plus petit(e)s. Les 30 clubs les plus importants ont engendré, à eux seuls, plus de 10 milliards d'euros de recettes combinées. Ce montant vaut 49 % des recettes de tous les clubs évoluant en première division.

6.4.2. Conclusion avant-après FPF

Que cela soit l'indice C5EC ou concernant le résultat des matchs, des saisons, en championnat national, en compétition européenne ou encore au niveau des revenus, l'analyse de ces dernières années, ci-dessus, nous montre que nous nous dirigeons de plus en plus vers un déséquilibre du football européen. Les recettes sont accaparées pour une grande partie par les championnats du Big Five et surtout par leurs plus fortes équipes. Concernant le déséquilibre compétitif, celui-ci est d'autant plus important dans le Big Five et en Ligue des Champions. La progression de ce déséquilibre continue d'année en année sans voir de changements réels liés au FPF. A-t-il permis de limiter ou bien profite-t-il à cette croissance? Nous allons nous y intéresser dans le point suivant.

6.5. Explications des inégalités croissantes et rôle du FPF

6.5.1. Le double rôle de l'UEFA

L'analyse précédente nous indique clairement que la Ligue des Champions est devenue de plus en plus déséquilibrée avec le temps. En cherchant à préserver la compétitivité de sa compétition la plus emblématique avec ses réformes, l'UEFA a fait en sorte de favoriser les championnats les plus riches. Cependant, leur méthode ne fut pas couronnée de succès compte-tenu de l'ampleur des inégalités actuelles. Comme précisé dans le point 2.2.1, avant, tous les clubs, même les plus petits, avaient une chance d'y participer. Il fallait seulement avoir gagné son championnat national. Avec l'introduction du coefficient UEFA, les grands championnats se retrouvent avec plusieurs équipes pouvant participer à la phase finale. Il y a donc une augmentation de la probabilité pour les clubs des ligues dominantes d'y participer (Schokkaert et Swinnen, 2016) et donc, de profiter des gains mis en jeu. De plus, l'augmentation des gains des droits TV liés à la Ligue des Champions a permis l'accroissement du déséquilibre compétitif au sein même des championnats nationaux des Big Five et permettant à un petit nombre de clubs de se qualifier chaque année depuis plusieurs saisons (Pawlowski *et al.*, 2010). La conséquence inéluctable du cercle vertueux auquel profitent un petit nombre de clubs est un cercle vicieux pour les autres clubs des championnats nationaux : non-qualifiés aux compétitions européennes, moins de gains TV, moins de puissance financière, faible recrutement, peu de victoires sportives (Andreff, 2008). C'est à cause de cela que le succès financier et télévisuel de la Ligue des Champions est devenu, dû à son articulation avec les championnats nationaux, une embûche pour l'équité dans le football. En plus de créer un déséquilibre via sa compétition majeure, l'UEFA joue un rôle important actuel dans la préservation de ce déséquilibre et le maintien, voire la montée, des inégalités, dans les années à venir, via son FPF.

En effet, nous pouvons voir dans les chiffres que le FPF n'arrive pas à empêcher les inégalités de s'accroître ces dernières années dans le football européen. Nous savons aussi, via le cercle vertueux (Figure n°2), que les prestations des clubs sont liées positivement à leurs dépenses. Or, le FPF a pour objectif d'empêcher les clubs de s'endetter de manière générale exceptées certaines dépenses qui ne sont pas incluses dans le calcul de l'équilibre financier. L'obligation d'équilibre financier et l'interdiction d'arriérés de paiement crée un système qui verrouille la hiérarchie actuelle (« L'UEFA et le fair-play financier : une fausse bonne idée ? », 2020). Il

permet aux clubs dominant le football actuel de se maintenir au sommet et empêche donc les autres clubs de dépenser afin de pouvoir les concurrencer. Les clubs ayant les moyens via à leurs revenus, déjà conséquents grâce au passé (et ayant profité du cercle vertueux), peuvent dépenser bien plus que les autres clubs, tout en respectant l'équilibre financier « revenu = dépense ». Il y a eu donc certains cas comme Manchester city et Chelsea qui sont devenus des mastodontes du football grâce à des déficits colossaux, juste avant l'introduction du FPF. Ce système de financement est dorénavant interdit et laisse paraître une certaine injustice. Les « grands d'Europe » actuellement, peuvent donc profiter de leur passé et rester de même dans le cercle vertueux qui leur permet d'engranger les gains des compétitions européennes empirant l'effet du cercle sur les inégalités.

Pour résumer, le FPF conforte la suprématie des clubs historiquement au sommet du football. Du fait qu'il se base sur les recettes des clubs, il bloque les clubs dans leurs investissements considérés comme risqués par le FPF ou tous types de dopage financier pouvant rendre la gouvernance trop laxiste. Il n'empêche donc pas la réduction des inégalités financières, loin de là, mais permet de figer l'ordre européen établi. Il est sans nul doute un instrument d'assainissement des comptes mais pas de rétablissement d'équilibre compétitif.

6.5.2. Les gains TV nationaux et le manque de solidarité dans leur distribution

Un autre problème du FPF que nous pouvons remarquer est qu'il ne régule pas les droits TV nationaux entre les différents championnats alors que ces derniers ont pris une place primordiale dans les revenus des clubs et permettent aussi le maintien des inégalités. Par exemple, un rapport de Statista intitulé « Montant des droits télévisuels nationaux des cinq principaux championnats européens de football » montre que dans le championnat anglais, les droits TV en 2019 ont été de 2,3 milliards d'euros. Dans les autres championnats du Big Five, les chiffres sont beaucoup plus bas : 1,159 milliard en Allemagne, 726 millions en France , 883 million en Espagne et 973 millions en Italie. En 2020, l'Espagne et la France ont négocié des contrats à la hausse de respectivement 1,140³ et 1,153 milliard d'euros rattrapant l'écart avec le championnat allemand. Il y a donc une forte différence entre le championnat anglais et le reste du Big Five permettant aux clubs anglais de mieux se renforcer via les droits télévisuels. De plus, les gains

³ Si Médiapro respecte son contrat étant donné les problématiques rencontrées

liés aux droits télévisuels s'écroulent lorsque nous nous intéressons aux championnats en dehors du Big Five. Cela renforce encore les inégalités entre les championnats.

Il n'existe pas seulement des inégalités de distribution des gains TV entre les championnats mais aussi au sein de ceux-ci. La répartition des droits TV est négociée différemment selon les championnats européens, soit individuellement par club soit de manière centralisée (Rondeau, 2020 b). L'exemple le plus inégalitaire est lorsque la commercialisation se négocie club par club comme dans le championnat portugais où les trois clubs les plus populaires du pays récoltent alors la majorité des droits TV. En Espagne, ils sont récemment (2016) passés à une commercialisation centralisée mais ont gardé une répartition fortement déséquilibrée via une prise en compte des résultats récents et des audiences, favorisant leurs deux géants que sont le FC Barcelone et le Real de Madrid. En Italie, la redistribution dépend de même de la notoriété alors qu'en Allemagne, les critères sportifs prédominent.

Le système de distribution du championnat anglais est celui qui permet le plus d'équité entre les clubs (Meyer, 2019). En effet, les clubs se partagent de manière égale les recettes des droits TV internationaux, les revenus commerciaux et 50% des droits TV. La différence entre les clubs est due, par après, au classement final et aux matchs diffusés en direct sur la télévision anglaise. L'écart des gains entre les premiers et les derniers est bien moins important que lorsque la distribution est plus inégalitaire comme en Espagne. Ces écarts de revenus entre les petits et les grands tendent à accroître les écarts également au niveau sportif. De son côté, la France a récemment opté pour plus d'égalité dans la distribution, se rapprochant ainsi du modèle britannique.

Le mode de négociation (collectif ou individuel) et de distribution des droits TV influence donc les écarts de revenus entre les clubs et joue un rôle important dans le mécanisme du cercle vertueux et *in fine* sur le déséquilibre compétitif d'un championnat. Une solution serait donc de favoriser une distribution plus égalitaire des droits TV (Drut & Raballand, 2010). Cependant, certains championnats pourraient, en agissant de la sorte, affaiblir financièrement leurs équipes participantes aux compétitions européennes. La redistribution du championnat anglais est considérée comme la plus égalitaire mais les gains TV sont bien au-dessus des autres championnats, permettant de ne pas affaiblir financièrement, de manière relative, ses prétendants européens. La lutte contre le déséquilibre compétitif entre et au sein des championnats nationaux se complique à cause de la disparité des gains TV entre les différents championnats, cumulé aux

contraintes imposées par l'emboîtement des championnats nationaux dans les championnats européens (Cavagnac & Gougnet, 2008).

6.5.3. L'UEFA désire-t-elle vraiment plus d'égalité ?

L'UEFA recherche à lutter contre le déséquilibre compétitif qui caractérise le football actuel étant donné le lien que nous avons déjà mentionné, entre les recettes et l'incertitude. L'UEFA est l'institution la mieux placée afin de régler le problème d'équité dans le football européen et ce, grâce à ses compétitions attractives qui lui permettent de faire pression sur les grands clubs européens. Nous l'avons remarqué avec les contraintes du FPF sur les clubs, qui sont obligés de les respecter afin de participer à la Ligue des Champions ou l'Europa League. Cependant, nous pouvons remarquer des contradictions entre les discours de l'UEFA voulant plus d'équité et les actions qu'elle entreprend, qui sont influencées par la dépendance de l'attractivité de ses compétitions envers les grands clubs.

En effet, il y a dans les discours des représentants de l'UEFA, une volonté de plus d'équité alors que les différentes réformes de l'actuelle Ligue des Champions n'ont fait qu'aggraver la situation. Afin d'augmenter l'imprévisibilité de sa compétition, elle a favorisé au travers de ses réformes, la qualification des clubs provenant des championnats les plus riches amplifiant l'effet de cercle vertueux. La future réforme de 2024 allant dans le sens d'une ligue fermée confirme le comportement contradictoire. De plus, son FPF est critiqué pour figer la hiérarchie actuelle (AFP, 2019).

Cependant, certaines actions de l'UEFA tentent de favoriser la redistribution par des versements de solidarité envers les clubs de division 1 ne participant pas aux compétitions ou ayant été éliminés en phase de qualification. Évidemment, ce type de versement ne compense pas le laisser-aller actuel de l'UEFA concernant l'équité dans le football. L'actuel président de l'UEFA, Aleksander Ceferin, semble tout de même vouloir avancer dans ce domaine. En 2018, il a demandé à l'Union européenne de revoir ses règles sur la libre circulation des travailleurs, dans le secteur du football (Dupré, 2018). Il veut de cette manière réduire les transferts de joueurs à l'étranger, qui augmentent les écarts de niveau entre les clubs et qui nuisent à l'équilibre de la concurrence. Il désirerait aussi introduire une taxe de luxe qui permettrait à l'UEFA de pénaliser un club dépensant plus que ce qu'il ne doit. Reste à voir si de telles mesures seront d'application dans le futur, car comme nous savons, la réélection du président

de l'UEFA dépend des petits pays, plus nombreux que les grands, poussant le président à tenir des propos favorisant la majorité.

6.6. Conclusion et réflexion: Le FPF, un mauvais outil contre le déséquilibre compétitif

Pour garder l'intérêt du spectateur, l'UEFA veut lutter contre le déséquilibre compétitif, mais c'est précisément ce qu'elle a renforcé avec son FPF. Il y a une contrainte de développement supplémentaire pour les clubs modestes avec le FPF. En ajoutant à cela le système de la Ligue des Champions actuel, et le mécanisme de distribution des gains TV nationaux, nous savons que les clubs dans le gotha du football pourront y se maintenir facilement, et de la sorte, profiter de la concentration des revenus ainsi qu'accroître les inégalités nourrissant toujours plus le déséquilibre compétitif dans le football européen.

Pour l'ancien avocat de Jean-Marc Bosman, Maître Misson, c'est le laisser-faire de la Commission Européenne et le manque de règles de concurrence après son arrêt qui a permis à la situation actuelle d'exister (Bouchez & Guillou, 2015). Cela a faussé la concurrence et a permis des abus de positions dominantes qui ont engendré un système où les clubs les plus puissants ont pu dominer et profiter d'un marché mondialisé.

Dans ce chapitre, nous avons donc émis l'hypothèse que le déséquilibre compétitif excessif pourrait nuire au football par le désintéressement du public. Or, nous avons vu dans le point 2.2.1 que le prix/l'enjeu qui se jouait lors d'une compétition pouvait être l'élément déterminant pour les spectateurs malgré la présence d'un déséquilibre important (Andreff, 2017). De même, certains travaux comme « Star player effects » (Buraimo & Simmons, 2015), « David vs Goliath attraction » (Szymanski, 2006) et « Post-championship glory factor » (Jennett, 1984) montrent que l'intérêt des spectateurs ne s'explique pas seulement via l'équilibre compétitif. Cependant, il est primordial de lutter contre ce déséquilibre d'un point de vue d'équité. De plus, étant donné la présence du cercle vertueux et du FPF qui aggrave ses effets, une limite pourrait être franchie. Le poids du déséquilibre compétitif deviendrait tel, que l'effet positif (sur les spectateurs) des autres facteurs ne suffirait plus au succès du football. En effet, le déséquilibre compétitif se ressent de plus en plus dans les compétitions du Big Five et peut inquiéter. Dans le contexte actuel, il semble indispensable d'instaurer de nouvelles régulations de façon à

rétablir une équité acceptable et tolérable à tous et, permettre d'éviter une potentielle crise économique du football dans le futur. Il pourrait y avoir différents types de régulation allant dans le sens d'un football plus solidaire. Une d'entre elles, et qui semble primordiale, serait une meilleure distribution des gains télévisuels tant nationalement qu'internationalement. Évidemment, les clubs financièrement dominants s'opposent à ce type de régulation. Pour la Ligue des Champions par exemple, ils préféreraient la solution visant à réduire son accès, la rendant encore plus élitiste. Cependant, cela irait à l'encontre du rôle fédérateur de l'UEFA. Elle se trouve en fait dans une impasse, ayant peur de la réaction des grandes équipes mais devant absolument réformer son système pour garder l'intérêt du public. Tant que le pouvoir (ils rendent attractifs les compétitions européennes) et les menaces (une ligue fermée parallèle) des grands clubs vis-à-vis de l'UEFA ne diminue pas, elle aura du mal à faire avancer rapidement des régulations visant à rétablir un certain équilibre de la concurrence et avoir une vision sur le long terme pour le football plutôt que des décisions qui satisfassent à court terme les cadors européens.

VII. REFLEXION : L'APRES COVID-19 : UNE NOUVELLE VAGUE DE REGULATIONS ?

Nous avons vu dans les chapitres V et VI, les apports et les manquements du FPF. S'il ramène une certaine responsabilité dans les gouvernances des clubs, nous remarquons que le FPF tel qu'il est aujourd'hui, ne permettra pas la pérennité du football. Une nouvelle vague de régulation semble nécessaire au vu des problématiques qui persistent ou qui s'aggravent. La pandémie de Covid-19 peut avoir un rôle d'accélérateur concernant les prises de décisions. En effet, comme la crise de 2008, la pandémie met en évidence les problèmes qui persistent dans le système du football. La crise de Covid-19 sera-t-elle un nouveau tremplin afin de justifier plus de régulation ou serons-nous témoins d'une privatisation dans le football européen?

Ce chapitre a pour but de faire avancer la réflexion quant aux possibilités et aux scénarios possibles dans le futur, pour le football. Il sera basé notamment sur une interview que nous a accordé le sociologue du sport et professeur de l'Université Libre de Bruxelles, Jean-Michel De Waele, ainsi que la participation à deux Webinaires organisés le 11 (en français) et le 16 (en anglais) décembre 2020 intitulés «Pour une nouvelle régulation du football professionnel » et regroupant des spécialistes en la matière (économistes, juristes, membres de clubs de football,...) comme Gouguet, Andreff ou encore Primault, entre autres. Cet appel à contribution initié par Monsieur De Waele avait pour objectif de discuter et de repenser le football ainsi que son système économique qui semble avoir atteint ses limites mais aussi de replacer au cœur, les valeurs de ce sport et les valeurs humaines. Les discussions avaient pour but de développer un football plus équitable, avec des clubs, dont la santé financière serait davantage déconnectée des résultats sportifs, et des joueurs davantage impliqués dans le processus de prise de décision.

Avant de nous intéresser aux différents scénarios possibles après la pandémie, nous allons d'abord analyser l'impact de la situation actuelle sur le football et le rôle des droits télévisuels dans ce contexte si particulier.

7.1. Impact de la pandémie

La pandémie permet de rendre encore plus flagrant les problèmes persistants dans le système actuel du football européen et donc, ceux que le FPF ne résout pas ou aggrave. En effet, face à

des sources de financement fortement, voir totalement, affaiblies, (Brebant, 2020) le salaire des joueurs pèse encore plus lourdement sur les comptes des clubs (plus de 60% des revenus des clubs) (« The European Club Footballing Landscape, club licensing benchmarking report », 2020). Ce problème montre encore plus la difficulté d'un système économique qui malgré le fait que le secteur génère énormément d'argent, reste économiquement fragile. Cela semble incompréhensible, selon Jean-Michel De Waele, qui a déclaré durant notre interview, qu'un secteur économique brassant autant d'argent ne puisse pas faire face à une pandémie et montre que si une entrée d'argent régulière ne tombe pas fréquemment, de nombreux clubs se trouvent avec des trésoreries dans le rouge.

Si certains clubs sont financièrement en difficulté, les grands clubs ont continué une politique de transfert avec des montants non négligeables en 2020. Jérémie Bastien, chercheur en économie du sport à l'Université de Reims Champagne Ardenne, a expliqué, lors du Webinaire, que la raison est leur meilleure résistance ou résilience aux chocs exogènes : revenus plus diversifiés, image de marque qui font leur attrait continu, structure forte de l'actionnariat, actifs particulièrement élevés (De Waele *et al.*, 2020 b). Ces différents éléments leur permettent de dépasser les effets de la crise. La dynamique induite par le Covid-19 renforce la financiarisation du football et s'accompagne d'un accroissement des inégalités entre les clubs qui va exploser (concentration du capital). Le problème des inégalités présentes avant la pandémie risque donc de s'accroître fortement. Or, cela peut, à terme, engendrer une crise économique du football.

Face à cette situation particulière qui a amené un arrêt total du football et ensuite forcé les matchs à être joués à huit clos, la chute des recettes de la billetterie ainsi que l'érosion du sponsoring et du merchandising semblaient inévitables (Brebant, 2020). De plus, des tensions se sont créées avec les diffuseurs TV pour revoir à la baisse leurs contributions. Les diffuseurs ont mis une forte pression pour une reprise du football poussant certains championnats à devoir finir totalement leur saison et, pour tous, à commencer la nouvelle à huit clos. Cet événement montre encore la dépendance des clubs envers les revenus issus des droits TV.

Matthieu Llorca mettait aussi en évidence, lors du Webinaire, l'impact de la pandémie sur les équipes fortement dépendantes du trading des joueurs (balance de transfert positive) étant donné la baisse de la valeur marchande de ces derniers (De Waele *et al.*, 2020 b). Une des conséquences visibles est la hausse du nombre de jeunes joueurs qui débute les matchs en Ligue 1 et le nombre à la baisse de nouvelles recrues.

7.2. Les trois scénarios après la pandémie

Wladimir Andreff disait lors du Webinaire qu'il était impossible de faire des prévisions actuellement, tant l'incertitude quant au futur est grande. Il mentionnait l'importance d'établir différents scénarios possibles dans les analyses sur le sujet. Selon Jean-Michel De Waele, il existe trois scénarios possibles après la pandémie (Brebant, 2020). Il déclare qu'une première hypothèse serait que tout reparte comme avant. Les clubs vivront des moments difficiles mais lorsque l'épidémie passera, les choses reprendront leur cours et aucune perspective d'un nouveau modèle ne verrait le jour. Le deuxième scénario est le fait qu'on profitera de la crise issue de la pandémie de Covid-19 pour augmenter les régulations dans le football et créer plus de solidarité entre les clubs mais aussi entre les joueurs, avec une redistribution des moyens. La troisième hypothèse tout à fait réaliste est la création d'un modèle de sport privatisé où les 30 meilleurs clubs s'affronteront dans une sorte d'European Super League. En effet, l'impact futur de la pandémie va créer un repli économique et donc une possibilité de voir plus de privatisation. Jean-Michel De Waele, lui, préférerait que la crise actuelle renforce les liens sociaux et permettent de créer une solidarité et un soutien grandissant aux petits clubs.

7.2.1. 1^{er} scénario : Aucun changement

Avec l'apparition d'un vaccin, nous pouvons facilement imaginer un scénario où aucun changement important n'ait lieu. Les petits clubs auront donc plus difficile à passer la crise et l'augmentation du déséquilibre compétitif semblera inévitable. Pour M. De Waele, le monde du sport est très conservateur et pense que son succès va perdurer dans le temps. Selon lui, le football n'est pas à l'abri d'un déclin. Si le manque de suspens tend à persister ou s'accroître, il ne serait pas surprenant de voir la popularité du football diminuer avec les conséquences qui en découleraient.

7.2.2. 2^e scénario : Plus de régulation

Le sport et le football en particulier, sont parmi les domaines les moins régulés qui soient. En fait, depuis le début des années 80 et depuis que nous sommes entré dans l'ère néo-libérale, nous avons dérégulé l'économie et privatisé les secteurs les uns après les autres et le football est un exemple parmi d'autres nous disait Monsieur De Waele. De meilleures régulations et plus de solidarité permettraient de garantir la pérennité du football dans le temps. Cependant, il

Il y a un manque de rationalité dans le chef des gestionnaires des clubs et une vision à court-terme dont la logique est de faire de l'argent le plus rapidement. De plus, le système de ligue ouverte avec relégation pousse encore plus à rester dans cette logique. Mais cette vision de court-terme est le reflet des autres tendances, comme nous pouvons remarquer avec les décisions politiques prises en général, comme pour le climat par exemple.

Avant, de parler des différentes propositions, il est important de souligner que l'Union Européenne devrait s'emparer du football et venir aider l'UEFA qui montre certaines limites. Pour cela, Thierry Braillard (2013), pour le compte de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, proposait dans son rapport, une pleine reconnaissance de la « spécificité sportive » par les instances européennes qui permettrait d'adopter des règles qui, notamment, pourraient rétablir l'équité sportive. Le principe de « spécificité sportive » est consacré par l'article 165 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (voir Annexe IV). De plus, il propose que l'UE se dote d'un Observatoire du sport professionnel qui aurait pour objectif d'étudier et de mener des travaux afin de mieux définir et sécuriser la « spécificité sportive » ainsi que de promouvoir le modèle européen du sport. Ces deux idées sont, selon moi, essentielles pour les recommandations et propositions qui vont suivre. En effet, le rôle de l'UE est primordial si nous voulons sortir de cette impasse provoquée par le rapport de force des grands clubs envers l'UEFA. Il permettrait de faire avancer des régulations jusqu'ici freinées par les grandes équipes d'Europe.

Les différentes recommandations mises en évidence ci-dessous et proposées par les intervenants des deux Webinaires, par différentes sources ainsi que par nous-même, ont pour but de développer un foot plus équitable et durable:

- Un programme d'assurance pour le football: L'économiste Stefan Szymanski a présenté lors d'un des Webinaires une solution très intéressante afin de stabiliser financièrement le football (De Waele *et al.*, 2020 a). Il explique que les clubs relégués n'arrivent pas à diminuer les salaires des joueurs aussi rapidement que leurs revenus chutent, suite à la relégation. De plus, ils font face à un risque de double relégation s'ils diminuaient les salaires trop rapidement. Il met en évidence, lors de sa présentation, que les grands clubs sont rarement à risque au contraire des petits et que des échecs financiers (déclarations d'insolvabilités) ne sont pas rares en France ou en Allemagne malgré les régulations. Le fait est que le FPF limite les opportunités des petits clubs de concurrencer les grands et ne

fait rien pour résoudre les risques financiers auxquels font face les petits clubs. La solution logique à ce problème de risque est la création d'un fond d'assurance supporté par une part des revenus en temps normal et par l'emprunt contre des revenus futurs en temps de crise comme dans la situation de la pandémie de Covid-19. Cette solution permettrait de préserver le système de ligue ouverte. En temps, de crise, les prêteurs voudront plus facilement souscrire un fond pour renflouer les clubs de football s'ils savent que le système actuel survivra. Alors qu'actuellement, ils ne voudraient pas renflouer des petits clubs sur base individuelle. Concernant la problématique d'aléa moral (clubs prendraient pas assez de précaution dû à l'existence de ce fond d'assurance), Stefan Szymanski explique que les assurances voitures font face à ce même type de problème mais que cela fonctionne étant donné l'existence de garantie contre l'aléa moral. Dans le football, cela peut être le fait que les gestionnaires et administrateurs devront être remplacés afin de pouvoir obtenir un renflouement.

- Améliorer la gestion des clubs : Pour lutter contre la masse salariale excessive des clubs, la solution dont les spécialistes débattent souvent est le salary cap et la faisabilité de l'appliquer dans le football européen. Il serait intéressant d'appliquer un salary cap proportionnel aux recettes des clubs (Drut, 2014 c). Il pourrait avoir un effet vertueux (moins de transfert, plus de jeunes de formation lors des matchs) sur le football et impacter de manière significative la situation financière des clubs. Un autre problème des clubs, que nous remarquons en cette période de crise, est leur faible trésorerie. Le fait, ici, serait d'obliger les clubs à constituer un fond de réserve qui pourrait être un pourcentage (environ 10%) des salaires des joueurs de la saison à venir (Braillard, 2013). Cette pratique est observée déjà dans des sports comme le rugby et a prouvé son efficacité.
- Reterritorialisation de l'actionnariat: Un mode de régulation interne qui pourrait être une solution afin que les clubs aient une vision sur le long-terme est le contrôle de la structure de l'actionnariat. Pierre Vénère, directeur général du Stade Rochelais (équipe de rugby français) a expliqué qu'une diversification de l'actionnariat avec un ancrage territorial permet un autocontrôle et de s'assurer une gestion plus pérenne sur la structuration et le développement du club (De Waele *et al.*, 2020 b). Le modèle allemand qui impose un actionnariat diversifié pour les clubs de l'élite (division 1 et 2) peut être une bonne piste afin de développer cette idée. En effet, la règle allemande « 50+1 » stipule que les

membres des clubs doivent conserver la majorité des votes lors de l'assemblée générale (Jeannerat, 2018). Cette règle empêche tout investisseur privé de prendre le contrôle du club. Cependant, récemment, le club de Leipzig, qui a gravi rapidement les échelons jusqu'à l'élite grâce sa reprise par Red Bull, est accusé de détourner la règle en imposant une cotisation de 1000 euros alors qu'elle est de 62 euros au Borussia Dortmund. On ne retrouve donc que des membres haut placé de Red Bull dans l'assemblée générale. Il serait peut-être intéressant d'imposer alors une limite maximale de cotisation pour lutter contre le contournement de la règle.

Il est aussi intéressant de se baser sur le modèle des « socios » de Barcelone dans lequel les supporters sont propriétaires de leur club (150 000 en 2019) dont 107 000 d'entre eux ont un droit de vote (Dekonink, 2019). Ce modèle associatif leur permet de voter pour un président tous les six ans et certaines décisions comme la rénovation du stade font l'objet d'un référendum. Ce qui est important à retenir, est que cet ancrage local et ce fonctionnement démocratique apportent une stabilité et une continuité dans la gestion. Dans le cas du Stade Rochelais de Monsieur Vénère, il projette de céder des actions à leur fondation de fond de dotation actionnaires qui permet un actionariat diversifié avec un ancrage territorial pour une gestion long terme et en adéquation avec les valeurs du sport.

- Création de ligues supranationales: Les économistes, Drewes et Rebggiani, ont proposé cette solution lors d'un des Webinaires afin de diminuer le déséquilibre actuel entre les championnats du Big Five et les autres ligues nationales (De Waele *et al*, 2020 a). L'idée serait de créer une ligue supranationale entre la Belgique et les Pays-Bas (BeNeLegue). La création d'une telle ligue augmenterait la compétition entre les clubs en son sein et pourrait leur générer des revenus plus élevés grâce à de meilleurs droits TV et de meilleurs revenus liés au sponsoring. Évidemment, nous venons seulement de décrire le corps d'une idée qui pourrait être développée dans le futur et qui pourrait ramener, de même, plus de compétitivité lors des compétitions européennes.
- Enrayer le mécanisme de « course à l'armement »: Une première mesure serait de supprimer la période de transfert d'hiver afin d'assurer une certaine stabilité dans le contrat des joueurs. De plus, ce mercato d'hiver profite aux grands clubs voulant faire des ajustements. Le supprimer aiderait donc aussi à maintenir l'équilibre compétitif et limiterait le nombre de transfert. Pour ce dernier objectif, il serait intéressant de limiter le

nombre de joueurs dans les effectifs ainsi que le nombre de joueurs prêtés et empruntés. En effet, des grandes équipes achètent de nombreux joueurs assez jeunes pour les prêter directement et retirer une plus-value sur leur revente quelques années plus tard sans qu'il n'ait joué pour le club en question. Les joueurs sont vus alors comme des actifs financiers. Le but serait d'éradiquer la spéculation. Pour ce faire, il faut s'intéresser aussi à une problématique sur le marché des transferts qui est la présence des Supers agents dont le rôle n'est plus d'être les intermédiaires entre les clubs et les joueurs mais qui tentent de contrôler le marché (De Waele *et al.*, 2020 b). Le rôle des agents de joueurs est indispensable pour éviter l'asymétrie d'information entre les clubs et les joueurs. Cependant, leur profession est témoin de nombreux excès. Jean-François Brocard a proposé lors d'un des Webinaire de négocier une nouvelle régulation des agents. Les points principaux seraient de demander aux joueurs de payer eux-mêmes leurs agents (cela éviterait les commissions démesurées touchées par les agents sur les transferts, gonflant le montant de ces derniers) ainsi qu'une meilleure transparence des contrats (par exemple offrir différents prix selon le service demandé par le joueur).

- Mettre en avant la formation : Afin de sortir du modèle actuel, il paraît primordial de valoriser de manière plus importante la formation des jeunes. Une façon pourrait être d'obliger les clubs à composer leurs équipes avec un certain nombre de jeunes issus de la formation et de la même manière éviter les clubs voulant les former uniquement dans le but de les revendre. Il faudrait que la mesure soit contraignante et pousse les clubs à améliorer et valoriser la formation de jeune. De plus, le FPF favorise ce type d'initiative en ne comptabilisant pas les investissements de formation des jeunes dans le calcul de l'équilibre financier.
- Redorer l'image du football et mettre en avant les valeurs sportives : Si nous voulons remettre en avant les valeurs du sport dans le football, une étape essentielle passe par l'apprentissage de ces valeurs lors de la formation des jeunes. L'objectif serait donc d'obliger les centres de formations de garantir une éducation aux jeunes tout en les formant au niveau footballistique. Des valeurs éthiques et du sport seraient enseignées afin que, dans l'avenir, l'exemple vienne des joueurs de demain.

Un autre aspect sur lequel le monde du football devrait plus s'ouvrir, est le football féminin. En effet, son image prouve qu'on peut combiner compétition et valeurs sportives

(Braillard, 2013). Son développement apporterait une meilleure image au football et attirerait une catégorie de spectateurs plus familiale dans les stades. Il serait intéressant d'obliger les équipes à établir une équipe de football féminine et d'y investir un certain montant. Dans la même optique d'ouverture et d'adaptation, un domaine sur lequel nous devons compter lors des prochaines années, est le e-sport qui se popularise de plus en plus. Un lien assez fort existe entre les joueurs professionnels et le gaming (surtout FIFA, le jeu de football phare pour console) (Soidri, 2018). Des équipes, dans le championnat belge par exemple, ont déjà leur propre joueur d'e-sport, les représentant lors des tournois (Durant & Kobenan, 2020). Il serait intéressant de développer ce secteur dans le football et peut-être créer des tournois majeurs européens. Les clubs pourraient toucher un autre public et diversifier leurs sources de revenus. En effet, l'ampleur des montants en jeu dans le e-gaming s'est vu fortement accru ces dernières années (« Esports », 2019).

- Une meilleure redistribution des gains : Une meilleure redistribution des gains des droits TV, tant internationalement que nationalement, semble indispensable pour rétablir plus d'équité. Le but serait de réduire les effets du cercle vertueux (figure n°2).

7.2.3. 3^e scénario : Vers une privatisation du football

La pandémie pourrait donc pousser le monde du football à se réguler de façon plus importante et faire preuve de solidarité mais, elle pourrait de même justifier des choix assez impopulaires allant dans un sens de privatisation du football. En effet, lors de ces temps de crise, la pression sur l'UEFA par les grands clubs pourrait être accrue et favoriser une concentration des revenus. Si nous pouvons nous inquiéter de l'élitisme grandissant de la Ligue des Champions ou même des championnats, cette section se concentrera surtout sur la possibilité de l'apparition du European Super League dont la pression est grandissante. Si pour Jean-Michel De Waele, il s'agit d'une énième menace dans le but de faire pression sur l'UEFA et afin que cette dernière favorise les grands clubs dans ses réformes, les rumeurs et projets révélés ces derniers mois peuvent tout de même être source d'inquiétude (Dupré, 2019).

Hoehn et Szymanski (1999) proposait déjà la solution de la ligue fermée afin de régler les problèmes du système des sports professionnels en Europe. Une Super League européenne s'apparenterait à une ligue fermée comme dans le système de sport collectif présent aux USA dans laquelle les clubs tentent de maximiser leur profit et non les victoires comme en ligue

ouverte. Selon eux, le système actuel n'est pas viable étant donné qu'il emboîte deux niveaux de compétition : le niveau national qui est une condition d'accès pour le second niveau, celui européen. Les clubs voulant accéder au deuxième niveau dépensent alors plus dans les talents en rompant l'équilibre compétitif dans les championnats nationaux. Le but serait donc que les plus grands clubs quittent leur championnat pour mettre en place une super ligue européenne fermée. Les championnats seraient alors les ligues mineures et entretiendraient le même type de relation qu'aux USA avec la ligue majeure. Il serait alors possible d'utiliser des régulations appliquées aux USA comme le salary cap qui est plus compliqué à mettre en place dans le contexte actuel ou encore le système de *draft*.

Les différentes options possibles de l'European Super League pourraient être les suivantes :

- Option 1 : Une Super League fermée et isolée comme aux USA (en NBA par exemple)
- Option 2 : Une Super League fermée et combinée au championnat national

Il existe évidemment plusieurs variantes de ces deux versions sur lesquelles nous pourrions discuter. Cependant, nous allons plutôt supposer l'impact général que pourrait avoir ces deux différentes options sur le football européen. L'option 1 représenterait le cas décrit par Hoehn et Szymanski, un peu plus haut. La création d'une telle Super League européenne fermée aura pour effet logique de dévaloriser les championnats nationaux et compétitions européennes. En effet, les conséquences négatives d'une telle ligue seraient évidemment sans appel et ne manqueraient pas de détourner vers elle la manne télévisuelle. Quand nous parlions de cette possibilité avec Jean-Michel De Waele, selon lui, cela reste peu probable. De plus, il voit mal des équipes du championnat anglais, par exemple, qui quitteraient la Premier League et priveraient leurs supporters de matchs de derby contre leurs rivaux historiques. De plus, le caractère rentable pour les clubs dominants reste à vérifier étant donné que la situation actuelle leur est clairement bénéfique.

Concernant la 2^e option, celle-ci permettrait aux clubs participants à la Super League et au championnat de profiter d'un double gain, identiquement à la situation actuelle avec la Ligue des Champions excepté le caractère fermé de la Super League. Logiquement, une forte probabilité serait de voir alors disparaître la Ligue des Champions. L'augmentation des inégalités et de la concentration des revenus seront encore plus accrues, rendant les championnats bien plus déséquilibrés qu'ils ne le sont actuellement. En effet, dans ce cas, le

caractère fermé et la probabilité de gains issus des droit TV plus élevés que dans la Ligue des Champions actuelle, permettraient aux mêmes équipes participantes d'accumuler d'avantages de ressources financières.

Cependant, la création d'une telle ligue (option 1 ou 2) nécessite de connaître les attentes du public. Or, le système de ligue ouverte est ancrée dans les mentalités des supporters européens qui a un caractère plus étique à l'origine. L'impopularité d'une ligue fermée n'aidera pas à son apparition. Luis Figo, ancien joueur emblématique du Real de Madrid a notamment écrit : « Ce que j'ai lu sur cette idée de Super League détruira le football tel que nous le connaissons. Il s'agit de la cupidité et de garder le jeu pour quelques clubs d'élite, tout en tuant les autres clubs et ligues que les fans adorent. Le football doit s'unir! Tout le monde devrait s'y opposer! » (Menetrier, 2020). La fédération anglaise des supporters de football s'est de même opposée drastiquement à ce type de projet. Si un jour un tel projet devait avoir lieu, il en va que d'importantes tensions et mésententes au sein du football, verraient le jour.

En expliquant les différentes options (1 et 2, mentionnées plus haut) mais sans exposer les possibles conséquences économiques, nous avons créé un sondage permettant aux participants d'exprimer leur avis (Annexe V). Ils pouvaient choisir l'option 1, l'option 2 ou soit exprimer leur opposition à tout type de Super League Européenne. 32 personnes (61,54%) ont voté contre l'apparition d'une Super League alors que 15 personnes (28,85%) étaient pour, si les équipes jouaient également dans leur championnat respectif (option 2). Seulement, 5 personnes (9,62%) ont voté pour l'option 1. Bien que le sondage ne compte que 52 participants (fan de football), il est surtout intéressant de lire les justifications de leur réponse au sondage. Nous pouvons constater que de nombreuses personnes sont satisfaites du système actuel et ne veulent plus que les réformes favorisent les grandes équipes. La Ligue des Champions est appréciée grâce au fait que des petites équipes peuvent venir déjouer tous les pronostics. Les répondants contre une Super League mentionnaient aussi le fait que des matchs, à l'origine très attendus par les supporters, deviendraient ordinaires et exprimaient leur opposition à un football « business » ou avec un calendrier surchargé.

En plus de son impopularité, Tsjalle van der Burg, chercheur en économie du sport, se posait la question, lors du Webinaire, de la compatibilité de ce type de ligue avec le TFUE (Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) dans sa volonté de réduire la concurrence économique (De Waele *et al.*, 2020 a).

VIII. CONCLUSION

En conclusion et pour répondre à la question, le FPF tel qu'il est aujourd'hui ne peut résoudre les problématiques du football moderne concernant l'équité et la stabilité financière du football européen. Néanmoins, il ouvre la voie à une nouvelle vague de régulation possible dans le football qui avait connu précédemment un phénomène de déréglementation à l'origine des problématiques actuelles.

D'un point de vue financier, le FPF a permis d'assainir les comptes des clubs de football et à leur imposer une gouvernance plus responsable. Cependant, de nombreux problèmes persistent comme le volume excessif de la masse salariale des joueurs, la dépendance des clubs envers les droits TV et le risque financier pour les petits clubs. Ces problèmes d'instabilité économique liés à la financiarisation du football, au modèle de ligue ouverte et à la souplesse de l'environnement réglementaire, s'ajoutent au déséquilibre compétitif marqué et croissant dont fait face le football européen. En fait, la réglementation imposée par le FPF (« dépenses = recettes ») permet de figer la hiérarchie actuelle, aggravant le cercle vertueux dont profitent les clubs historiquement au sommet du football et, par conséquent, le déséquilibre compétitif/économique.

La recherche d'un certain niveau d'équilibre compétitif s'explique, dans la littérature, par la relation positive qu'il a avec l'intérêt des spectateurs. Cependant, certaines personnes se posent la question de son importance. En effet, chaque année, les chiffres témoignent d'une popularité grandissante du football et ce, malgré le déséquilibre compétitif important le caractérisant. De plus, nous avons vu que certains travaux expliquent d'autres raisons qui attirent le spectateur. Néanmoins, il nous semble indispensable d'un point de vue éthique et de spécificité sportive d'empêcher un déséquilibre compétitif grandissant. De plus, à long terme, la lancée sur laquelle le football européen se trouve, en termes de déséquilibre, pourrait faire en sorte que l'intérêt des spectateurs atteignent un point de basculement et de la sorte, entraîner une crise économique.

C'est dans le but d'éviter cette crise et afin de développer un football plus équitable et durable que le chapitre VII du travail met en évidence différentes recommandations. Cependant, nous n'excluons pas le scénario dans lequel aboutirait un football enclin à plus d'élitisme et notamment la création d'une Super League Européenne. Cette solution résoudrait le problème de compétitivité des compétitions mais serait la preuve que le football business aurait gagné.

Bibliographie

Ouvrages et articles scientifiques

- Aglietta, M. & Andreff, W. & Drut, B. (2008). Bourse et football. *Revue d'économie politique*, vol. 118, pp. 255-296.
- Andreff, W. (2008). Sport et télévision : une dépendance économique. Dans P. Arnaud, & M. Attali & J. Saint-Martin (dirs.), *Le Sport en France* (pp. 159-170). La documentation française.
- Andreff, W. (2009). Équilibre compétitif et contrainte budgétaire dans une ligue de sport professionnel. *Revue Économique*, vol. 60, n° 2, pp. 591-634.
- Andreff, W. (2015). La mondialisation économique du football, Bachir Zoudji & Didier Rey (dirs.), *Le football dans tous ses états. Regards croisés sur les acteurs du ballon rond*, De Boeck, pp.159-168.
- Andreff, W. (2017). Le modèle économique du football européen. *Pôle Sud*, n°47, pp. 41-59.
- Arnaud, P., Attali, M. & Saint-Martin, J. (2008). *Le Sport en France*. La documentation française, Paris.
- Barajas, A., & Rodriguez, P. (2010). Spanish Football Clubs Finances: Crisis and Player Salaries. *International Journal of Sport Finance*, vol. 5, pp. 52-66.
- Barget, E., & Brocard J.F. (2015). Crise économique et financière et sport professionnel en Europe. *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome LIV, pp. 71-84.
- Beaud, S. & Rasera, F. (2020). Introduction. *Sociologie du sport*, pp. 3-6.
- Berthier, A. (2018, octobre). Le foot, miroir social et levier politique – entretien avec J-M De Waele. *Agir par la culture*, n°55.
- Bourg, J.F., & Gougnet, J.J. (1998). Analyse économique du sport. *Société & représentations*, n°7, pp. 398-400.
- Bourg, J.F., & Gougnet, J.J. (2012). Les modèles d'organisation du sport professionnel. *Économie du sport*, pp. 58-78.
- Bouvet, P., & Lepetit, C. (2015). Du dopage au dopage financier. *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome LIV, pp. 39-56.
- Braillard, M. (2013). *Rapport d'information sur le fair-play financier européen et son*

application au modèle économique des clubs de football professionnel français.
Commission des affaires culturelles et de l'éducation, Paris

- Carin, Y. (2020). La faillite des clubs français de football : un secteur spécifique. *Économies et finances*.
- Cavagnac, M., & Gouguet, J.J. (2008). Droits de retransmission, équilibre compétitif et profits des clubs. *Revue économique politique*, vol. 118, pp. 229-253.
- Chevalier, J. (1986). Droit et société. *Revue internationale de théorie du droit et de sociologie juridique*, n°4.
- Dermit-Richard, N. (2012). Football professionnel en Europe: un modèle original de régulation financière sectorielle. *Management & Avenir*, n°57, pp. 79-95.
- Dimitropoulos, P., & Tsagkanos, A. (2012). Financial performance and corporate governance in the European football industry. *International Journal of Sport Financer*, vol. 7, pp. 280-308.
- Drut, B., & Raballand, G. (2010). Football européen et régulation : une question de gouvernance des instances dirigeantes. *Géoéconomie*, n°54, pp. 39-52.
- Drut, B. (2014 a). Des recettes très dépendantes des résultats sportifs. *Économie du football professionnel*, pp 47-67.
- Drut, B. (2014 b). Une organisation des ligues conduisant au déséquilibre compétitif. *Économie du football professionnel*, pp. 27-46.
- Drut, B. (2014 c). *Économie du football professionnel*. La découverte, Paris.
- El-Hodiri, M., & Quirk, J. (1971). An economic model of a professional sports league. *Journal of political economy*, vol. 79, n°6, pp. 1302-19.
- Ford, L. S. (1966). Ultimate Concern: Tillich in Dialogue. D. Mackenzie Brown. *The Journal of Religion*, 46(1, Part 1), pp. 56-57.
- Franck, E. (2014). Financial Fair Play in European Club Football – What Is It All About?. *International Journal of Sport Finance*, vol. 9, n°1, pp. 193-217.
- Gouguet, J.J. (2005). *Le sport professionnel après l'arrêt Bosman une analyse économique internationale*. Limoges Pulim.
- Gouguet, J-J., & Primault, D. (2007). Impact de l'UEFA Champions League sur les championnats nationaux. *Revue Juridique et Économique du Sport*, 88, pp. 14-160.

- Hoehn, T. & Szymanski, S. (1999). The Americanization of European Football. *Economic Policy*, vol. 14, pp. 205-240.
- Kesenne, S. (1996). League management in professional team sports with win maximizing clubs. *Journal of Sports Economics*, 1, pp. 56-65.
- Llorca, M., & Teste, T. (2016). Dépenses salariales et performance dans l'industrie du football. *Revue française d'économie*, Volume XXXI, pp. 125-145.
- Lucifora, C., & Simmons, R. (2003). Superstar effects in sport: evidence from Italian soccer. *Journal of Sports Economics*, Vol. 4, No. 1, pp. 35-55.
- Manzella, A. (2002). La dérégulation du football par l'Europe. *Pouvoirs*, n°101, pp. 39-47.
- Michie, C., & Oughton, J. (2004). *Competitive Balance in Football: Trends and Effects*, Sport Nexus.
- Müller, D. (2006). Le football comme miroir. *Études*, Tome 404, pp. 617-626.
- Neal, W. C. (1964). The peculiar economics of professional sports: a contribution to the theory of the firm in sporting competition and in market competition. *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 78, No. 1, pp. 1-14.
- Pawlowski, T., & Breuer, C., & Hovemann, A. (2010, avril). Top Clubs' Performance and the Competitive Situation in European Domestic Football Competitions. *Journal of Sports Economics*, vol. 11, pp. 186-202.
- Peter, H. & Arn, J. (2017). Gouvernance sportive : le système du fair-play financier de l'UEFA est-il correctement conceptualisé ?. Dans A. Leuba, M.L. Papaux van Deleden, B. Foex (dirs.), *Le droit en question : Mélanges en l'honneur de la Professeure Margareta Basseley* (pp. 429-457). Schultess Éditions Romandes.
- Rethacker, J. PH., & Thibert, J. (2012). *La fabuleuse histoire du football*. Éditions de la Martinière.
- Rottenberg, S. (1956). The baseball players' labor market. *Journal of Political Economy*, vol. 64, pp. 242.
- Schokkaert, J., & Swinnen, J. (2016). Uncertainty of outcome is higher in the Champions League than in the European Cup. *Journal of Sports Economics*, vol. 17, pp. 115-147.

Thèses de doctorat

Bastien, J. (2017). *Le football professionnel européen dans un système capitaliste financiarisé en crise : une approche régulationniste des facteurs de changement institutionnel* [Thèse de doctorat, Université de Reims Champagne-Ardenne].

Dermit-Richard, N. (2004). *La légitimité de la régulation financière des championnats professionnels de sports collectifs : le cas du championnat professionnel de football en France* [Thèse de doctorat en Sciences et techniques des activités physiques et sportives, Rouen].

Tenèze, L. (2011). *Histoire du football. Le Board et l'analyse des transformations des lois du jeu* [Thèse de doctorat, Université Paris Descartes].

Interview et Webinaires

Entretien avec Monsieur Jean-Michel De Waele, sociologue du sport et professeur à l'ULB, sur Teams, 18 novembre 2020.

De Waele, J.M., & Brocard, J.F., & Bastien, J. (2020 a, 16 décembre). *For a new regulation of professional football [Webinar]*. Sur Zoom. <https://cdes.fr/2020/12/04/webinar-for-a-new-regulation-of-professional-football/>

De Waele, J.M., & Brocard, J.F., & Bastien, J. (2020 b, 30 Novembre). *Pour une nouvelle régulation du football professionnel [Webinaire]*. Sur Zoom. <https://cdes.fr/2020/11/30/webinar-pour-une-nouvelle-regulation-du-football-professionnel/>

Site web

Annual review of football finance 2020. (2020, juin). *Deloitte*. <https://www2.deloitte.com/uk/en/pages/sports-business-group/articles/annual-review-of-football-finance.html>

Durant, C., & Kobenan, A. (2020). *Zakaria Bentato veut offrir le titre au Sporting d'Anderlecht en ePro League*. Bx1. <https://bx1.be/anderlecht/zakaria-bentato-veut-offrir-le-titre-au-rsca-en-e-pro-league/>

Esports : quels sont les enjeux pour les (futurs) gamers professionnels ?. (2019). *JDsports*. <https://blog.jdsports.fr/esport-quels-sont-les-enjeux-pour-les-gamers-professionnels/>

Fair-play financier. (2019, 28 mars). *UEFA.com*. <https://fr.uefa.com/insideuefa/protecting-the-game/financial-fair-play/>

Le rapport de benchmarking souligne les bénéfices et la polarisation. (2020, 16 janvier).

UEFA.com. <https://fr.uefa.com/insideuefa/protecting-the-game/news/025f-0fe89f3d140f-f05540f6ccee-1000--le-rapport-de-benchmarking-souligne-les-benefices-et-la-polaris/>

Les sources de revenus des clubs de football. (2017, 14 février). *La Finance pour tous*. <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/entreprise/secteurs-dactivites/sport-et-argent-le-cas-specifique-du-football/les-sources-de-revenu-des-clubs-de-football/>

Licences des clubs. (2020). *UEFA.com*. <https://fr.uefa.com/insideuefa/protecting-the-game/club-licensing/>

L'UEFA et le Fair-Play Financier : une fausse bonne idée ?.(2020, 18 février). *La Finance pour tous*. <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/entreprise/secteurs-dactivites/sport-et-argent-le-cas-specifique-du-football/luefa-et-le-fair-play-financier-une-fausse-bonne-idee/>

Perry, S., & Leach, S. (2011). *Rapport de benchmarking sur la procédure d'octroi de licence aux clubs, exercice 2010*. UEFA.com. https://www.uefa.com/MultimediaFiles/Download/Tech/uefaorg/General/01/74/41/26/1744126_DOWNLOAD.pdf

Poli, R., & Ravenel, L., & Besson, R. (2016). *Les joueurs étrangers dans les ligues de football*. Observatoire du football CIES, rapport mensuel, n°12. https://football-observatory.com/IMG/pdf/mr12_fra.pdf

Poli, R.,& Ravenel, L.,& Besson, R. (2018, décembre). *Équilibre compétitif : comparaison spatio-temporelle*. Observatoire du football CIES, rapport mensuel n°40. <https://football-observatory.com/IMG/sites/mr/mr40/fr/index.html>

Poli, R.,& Ravenel, L.,& Besson, R. (2019, février).. *Évolution de l'équilibre compétitif en Ligue des Champions (2003-2018)*, Observatoire du football CIES, rapport mensuel n°42. <https://football-observatory.com/IMG/pdf/mr42fr.pdf>

Rapport annuel 2017/18. (2019). *UEFA.com*. [https://editorial.uefa.com/resources/024e-0f842e773ad7-70c2cde869c1-1000/rapport annuel de 1 uefa 2017 18.pdf](https://editorial.uefa.com/resources/024e-0f842e773ad7-70c2cde869c1-1000/rapport%20annuel%20de%201%20uefa%202017%2018.pdf)

Règlement de l'UEFA sur l'octroi de licence aux clubs et le fair-play financier, édition 2010. (2010). *UEFA.com*. https://fr.uefa.com/MultimediaFiles/Download/uefaorg/Clublicensing/01/50/09/23/1500923_DOWNLOAD.pdf

Règles de procédure régissant l'Instance de contrôle financier des clubs de l'UEFA. (2019). *UEFA.com*. https://www.uefa.com/MultimediaFiles/Download/uefaorg/Clublicensing/02/60/83/60/2608360_DOWNLOAD.pdf

Soidri, A. (2018). Ces footballeurs qui aiment beaucoup (trop) les jeux vidéo. *Konbini sports*. <https://sports.konbini.com/culturesport/footballeur-aiment-jeux-video/>

Statista. (2020). *Montant des droits télévisuels nationaux des cinq principaux championnats européens de football en 2019 et 2020*.

<https://fr.statista.com/statistiques/1020908/football-droits-tv-nationaux-ligue-1-bundesliga-serie-a-pl-liga/>

The European Club Footballing Landscape, club licensing benchmarking report (Financial year 2018). (2020). *UEFA.com*.

https://www.uefa.com/MultimediaFiles/Download/OfficialDocument/uefaorg/Clublicensing/02/64/06/95/2640695_DOWNLOAD.pdf

Articles de presse en ligne

Alyce, A. (2017, 20 novembre). Quel est le poids économique du football professionnel français. *La Tribune*. Consulté le 01/09/2020 sur

<https://www.latribune.fr/economie/international/quel-est-le-poids-economique-du-football-professionnel-francais-758333.html>

Bouchez, Y. (2014, 5 mai). Le gendarme de l'UEFA face au fair-play financier. *Le Monde*.

Consulté le 23/10/2020 sur https://www.lemonde.fr/sport/article/2014/05/05/football-l-icfc-le-gendarme-de-l-uefa_4411582_3242.html

Bouchez, Y., & Guillou, C. (2015, 7 décembre). L'arrêt Bosman, 20 ans d'excès dans le football. *Le Monde*. Consulté le 06/09/2020 sur

https://www.lemonde.fr/football/article/2015/12/10/vingt-ans-d-exces_4829119_1616938.html

Brebant, F. (2020, 18 juin). Covid-19, Foot-0: pourquoi les clubs belges sont au bord de l'asphyxie financière. *Trends-Tendances*, n°25, pp. 20-26.

Dekonink, B. (2019). Le FC Barcelone, marque mondiale détenue par ses supporters.

L'Équipe. Consulté le 23/12/2020 sur <https://www.lesechos.fr/industrie-services/services-conseils/le-fc-barcelone-marque-mondiale-detenu-par-ses-supporters-1000105>

Dupré, R. (2018, 24 mai). L'UEFA lance une version plus stricte du fair-play financier. *Le Monde*. Consulté le 2/11/2020 sur

https://www.lemonde.fr/football/article/2018/05/24/l-uefa-lance-une-version-plus-stricte-du-fair-play-financier_5304144_1616938.html

Dupré, R. (2019, 7 mai) Une future Ligue des champions en circuit fermé ?. *Le Monde*.

Consulté le 15/11/2020 sur https://www.lemonde.fr/football/article/2019/05/07/la-ligue-des-champions-en-circuit-ferme_5459229_1616938.html

Espagne : le foot a représenté 1,37% du PIB en 2016-2017. (2017, 28 février).

L'Équipe. Consulté le 02/09/2020 sur

<https://www.lequipe.fr/Football/Actualites/Espagne-le-foot-a-represente-1-37-du-pib-en-2016-2017/993643>

Goldbaum, M. (2019). Réforme de la Ligue des champions : une copie à revoir. *Le Monde*.

- Consulté le 13/09/2020 sur https://www.lemonde.fr/football/article/2019/09/11/reforme-de-la-ligue-des-champions-une-copie-a-revoir_5509262_1616938.html
- Jeannerat, Q. (2018). « 50+1 », l'équation contestée du foot allemand. *Le Temps*. Consulté le 23/12/2020 sur <https://www.letemps.ch/sport/50-1-lequation-contestee-foot-allemand>
- Le fair-play financier, ses sanctions et ses victimes. (2017, 1 septembre). *L'Équipe*. Consulté le 09/10/2020 sur <https://www.lequipe.fr/Football/Actualites/Le-fair-play-financier-ses-sanctions-et-ses-victimes/824823>
- Martel, C. (2020, octobre). *Ligue 1* : « Mediapro a attendu la fin du mercato, dès le lendemain, a appris que les dés étaient pipés ». *Le Monde*. Consulté le 02/12/2020 sur https://www.lemonde.fr/sport/article/2020/10/16/ligue-1-mediapro-a-attendu-la-fin-du-mercato-des-le-lendemain-on-a-appris-que-les-des-etaient-pipes_6056279_3242.html
- Menetrier, D. (2020). 6 choses à savoir sur la Super Ligue européenne, le projet de la FIFA en gestation. *Franceinfo*. Consulté le 28/12/2020 sur <https://sport.francetvinfo.fr/football/6-choses-savoir-sur-la-super-ligue-europeenne-le-projet-de-la-fifa-en-gestation>
- Meyer, M. (2019, 28 mai). Droits TV : La Premier League plus équitable que la Liga ?. *RTBF sport*. Consulté le 15/09/2020 sur https://www.rtb.be/sport/football/detail_droits-tv-la-premier-league-plus-equitable-que-la-liga?id=10232905
- Morin, C. (2015, 15 décembre). L'arrêt Bosman a 20 ans. *Eurosport*. Consulté le 12/09/2020 sur https://www.eurosport.fr/football/transferts/2015-2016/larret-bosman-a-20-ans-on-vous-explique-tout-en-une-image_sto5029439/story.shtml
- Où en est-on avec la réforme de la ligue des champions ?. (2019, 10 septembre). *RTBF sport*. Consulté le 01/10/2020 sur <https://www.rtl.be/sport/football/league-des-champions/ou-en-est-on-avec-la-reforme-de-la-ligue-des-champions--1155817.aspx>
- Paliere, C. (2020, 20 janvier). Dix saisons de transformations du football européen. *Les Échos*. Consulté le 14/10/2020 sur <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/2009-2018-dix-saisons-de-transformation-du-football-europeen-1164542>
- Paret, G. (2020, 18 octobre). Crise LFP/Mediapro. *Le Point*. Consulté le 19/10/2020 sur https://www.lepoint.fr/sport/football/crise-lfp-mediapro-la-ligue-a-ete-aveuglee-par-le-milliard-18-10-2020-2396933_1858.php#
- Petit, F. (2019, 14 décembre). Arrêt Bosman : la loi qui a révolutionné les transferts de foot. *Gentside*. Consulté le 13/09/2020 sur https://sport.gentside.com/transfert/arret-bosman-la-loi-qui-a-revolutionne-les-transferts-de-foot_art36028.html
- Philippin, Y. (2020, 30 juillet). Dopage financier : comment l'UEFA a ruiné sa procédure

contre Manchester City. *Mediapart*. Consulté le 25/09/2020 sur <https://www.mediapart.fr/journal/international/300720/dopage-financier-comment-luefa-ruine-sa-procedure-contre-manchester-city>

Rondeau, P. (2020 a, 22 juin). Modification du fair-play financier. *RMCsport*. Consulté le 25/09/2020 sur <https://rmcsport.bfmtv.com/football/modification-du-fair-play-financier-les-clubs-pourront-tout-de-meme-depenser-1937089.html>

Rondeau, P. (2020 b, 19 mars). Nouvelle distribution des droits TV : qu'est-ce que ça va Changer ?. *RMCsport*. Consulté le 11/11/2020 sur <https://rmcsport.bfmtv.com/football/nouvelle-distribution-des-droits-tv-en-ligue-1-est-ce-que-ca-va-changer-1878344.html>

Y., SO. (2018). Ce qu'il faut savoir sur le fair-play financier. *L'Équipe*. Consulté le 23/09/2020 sur <https://www.lequipe.fr/Football/Actualites/Ce-qu-il-faut-savoir-sur-le-fair-play-financier/955358>

Liste des tableaux, figures et graphiques

Liste des tableaux

Tableau n°1 - Les 20 clubs dont l'endettement net est le plus important (2018).....	34
Tableau n°2 - % moyen de points des champions, par championnat.....	48
Tableau n°3 : Différence de buts moyenne, par compétition.....	50
Tableau n°4 : Points par match et différence de buts des 1 ^{er} du groupe, Ligue des Champions...	51
Tableau n°6 : Corrélation entre probabilités estimées et résultats des matchs, Ligue des Champions.....	52

Liste des figures

Figure n°1 - Modélisation de régulation financier du football européen.....	18
Figure n°2 - Le cercle vertueux.....	43

Liste des graphiques

Graphique n°1 - Bénéfices/pertes d'exploitation en millions d'euros des clubs européens....	29
Graphique n°2 - Bénéfices nets cumulés des clubs européens (en millions d'euros).....	30
Graphique n°3 - Bénéfices et pertes nets au niveau de chaque ligue (en millions d'euros)....	30
Graphique n°4 - Évolution des salaires (bleu) et des revenus totaux (en pourcentage de croissance annuelle).....	32
Graphique n°5 - Pourcentage des revenus des clubs dépensé dans les salaires.....	32
Graphique n°6 - Arriérés de paiement (en millions d'euros).....	35
Graphique n°7 - L'évolution de la moyenne par saison de l'indice C5EC des championnats du Big Five.....	46
Graphique n°8 - % de points des champions et des trois clubs les mieux classés, 22 championnats.....	47
Graphique n°9 : % de points des champions et des trois clubs les mieux classés, big-5.....	48
Graphique n°10 : Recettes cumulées et répartition selon la taille du championnat (en milliards d'euros).....	53

ANNEXES

Annexe I : Résultats des calculs de l'indice C5EC par saison pour les championnats du Big Five (période allant de la saison 2004/05 à 2019/20)

Ligues\Saisons	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20
Angleterre	145,24	146	141,26	152,3	151,1	146,74	136,83	145,94	150	151,78	143,26	137,07	154,54	154,85	152,66	142,74
Espagne	135,38	137,97	134,74	135,61	138,88	149,66	142,88	139,96	148,48	150,6	159,46	150,76	152,23	144,97	136,31	142,61
Allemagne	132,94	142,77	135,16	134,57	138,19	135	137,26	142,45	140,57	145,84	139,52	141,53	138,19	134,51	141,86	146,11
France	126,58	131,11	123,83	130,46	138,52	138,06	129,91	139,54	135,15	143,41	139,54	135,27	148,76	147,89	141,74	137,67
Italie	141,87	154,26	142,92	143,58	140,86	140,27	138,46	138,01	144,29	148,57	139,39	146,99	153,21	154,02	145,77	148,25
Moyenne par saison	136,402	142,422	135,582	139,304	141,51	141,946	137,068	141,18	143,698	148,04	144,234	142,324	149,386	147,248	143,668	143,476

Rem : la saison 2019-2020 fut impactée par le Covid-19 et le championnat français s'est arrêté prématurément.

Annexe II : Calculs des moyennes du C5EC pour les périodes allant de la saison 2004/05 à 2011/12 et allant de la saison 2012/13 à 2019/20

Ligues\Moyennes	MOY 04/05 à 11/12	MOY 12/13 à 19/20
Angleterre	145,67625	148,3625
Espagne	139,385	148,1775
Allemagne	137,2925	141,01625
France	132,25125	141,17875
Italie	142,52875	147,56125

Annexe III : Graphique de l'évolution de l'indice C5EC (période allant de la saison 2004/05 à la saison 2019/20)



Annexe IV : Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - troisième partie: Les politiques et actions internes de l'Union - TITRE XII: éducation, formation professionnelle, jeunesse et sport - Article 165 (ex-article 149 TCE) - Journal officiel n° 115 du 09/05/2008 p. 0120 - 0121

Article 165

(ex-article 149 TCE)

1. L'Union contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique.

L'Union contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative.

2. L'action de l'Union vise:

- à développer la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des États membres;
- à favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants, y compris en encourageant la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études;
- à promouvoir la coopération entre les établissements d'enseignement;
- à développer l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes d'éducation des États membres;
- à favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs et à encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe;
- à encourager le développement de l'éducation à distance;
- à développer la dimension européenne du sport, en promouvant l'équité et l'ouverture dans les compétitions sportives et la coopération entre les organismes responsables du sport, ainsi qu'en protégeant l'intégrité physique et morale des sportifs, notamment des plus jeunes d'entre eux.

3. L'Union et les États membres favorisent la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière d'éducation et de sport, et en particulier avec le Conseil de l'Europe.

4. Pour contribuer à la réalisation des objectifs visés au présent article:

- le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire et après consultation du Comité économique et social et du Comité des régions, adoptent des actions d'encouragement, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres;
- le Conseil adopte, sur proposition de la Commission, des recommandations.

Annexe V : Sondage : Pour ou contre une Super League Européenne ?

#	Question	Nb.	%
1	Pour ou contre une Super League Européenne ?	52	100%
	Pour	5	9.62%
	Contre	32	61.54%
	Pour si les équipes jouent aussi dans leur championnat respectif	15	28.85%

